

# ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

RAPPORT ANNUEL

Fonds Commun de Placement - FCP de droit français

30.12.2022

# Sommaire

3	Placements et gestion
10	Rapport d'activité
19	Rapport du commissaire aux comptes
22	Bilan actif
23	Bilan passif
24	Hors-bilan
25	Compte de résultat
26	Règles et méthodes comptables
29	Evolution de l'actif net
30	Compléments d'information
45	Inventaire

## ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

<b>Société de gestion</b>	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GmbH Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
<b>Dépositaire et conservateur</b>	SOCIETE GENERALE 29, Boulevard Haussmann - 75009 Paris
<b>Gestionnaire administratif et comptable par délégation</b>	SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES 29, Boulevard Haussmann - 75009 Paris
<b>Commissaire aux comptes</b>	KPMG Tour Egho - 2, Avenue Gambetta - 92066 Paris La Défense Cedex
<b>Commercialisateur</b>	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS et/ou les sociétés du groupe Allianz

## Placements et gestion

**Classification :** Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

**Affectation des sommes distribuables :** Les revenus de la part "R/C" sont capitalisés chaque année.

Les revenus de la part "I/C et/ou D" sont capitalisés et/ou distribués chaque année.

Les revenus de la part "M" sont capitalisés chaque année.

Les revenus de la part "WC" sont capitalisés chaque année.

Les revenus de la part "RC2" sont capitalisés chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part "R/C" sont capitalisés chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part "I/C et/ou D" sont capitalisés et/ou distribués chaque année ou mises en report à nouveau chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part "M" sont capitalisés chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part "WC" sont capitalisés chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part "RC2" sont capitalisés chaque année.

**Objectif de gestion :** L'OPC a pour objectif d'offrir une performance supérieure ou égale à l'indice €STR déduction faite des frais de gestion, sur la durée de placement recommandée.

**Indicateur de référence :** La performance de l'OPC est à comparer à l'indice de marché: €STR.

€STR est l'acronyme de Euro Short-Term Rate (taux en euro à court terme) et il reflète les opérations de gros en euros d'emprunts et de dépôts non garantis au jour le jour déclarées par un groupe de banques de la zone euro à la Banque centrale européenne (BCE).

Cet indice n'est pas en adéquation avec les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds.

La Société de gestion conserve des plans écrits définissant les mesures à prendre si un indice ou indice de référence change de manière significative ou cesse d'être fourni. Ces plans écrits peuvent être obtenus, gratuitement, sur demande auprès du siège social de la Société, ou de la Société de gestion.

**Stratégie d'investissement :** Afin de réaliser son objectif de gestion, le fonds expose son actif principalement en titres de créances du marché monétaire et en obligations ou produits assimilés en Euro.

Parmi les instruments de taux, sont acceptés les titres d'émetteurs publics ou privés.

La stratégie d'investissement du fonds s'articule autour de deux axes principaux.

1- Le premier consiste à tirer profit des opportunités qui se présentent sur le marché des emprunts d'Etats, publics et privés.

Les obligations et autres titres de créances négociables éligibles devront, au moment de leur achat, présenter les caractéristiques suivantes :

- Dans le cas d'une notation par l'ensemble des trois principales agences (Moody's, Standard & Poors et Fitch), au moins deux agences de notation devront avoir attribué une note supérieure ou égale à BBB- pour la notation long terme (notation Standard& Poors ou équivalent) ou une note supérieure ou égale à A-3 pour la notation court terme (notation Standard&Poors ou équivalent). La note retenue sera alors la moins bonne des deux meilleures notes.

Il est également entendu qu'aucune des trois notes attribuées par les trois principales agences de notation (Moody's, Standard & Poors et Fitch) ne pourra être inférieure à BBB- (Standard & Poors ou équivalent) pour la notation long terme ou A- 3 (Standard & Poors ou équivalent) pour la notation court terme.

- Dans le cas où seules deux notations sont disponibles parmi les trois principales agences (Moody's, Standard & Poors et Fitch), la note retenue sera la moins bonne des deux. Cette note devra être au minimum BBB- (Standard & Poors ou

équivalent) pour la notation long terme ou minimum A-3 (Standard & Poors ou équivalent) pour la notation court terme.

- Dans le cas d'une unique notation disponible parmi les trois principales agences (Moody's, Standard & Poors et Fitch), le titre devra être au minimum BBB- pour la notation long terme (Standard & Poors ou équivalent) ou au minimum A-3 pour la notation court terme (Standard & Poors ou équivalent).

A défaut de notation de l'émission, la notation de l'émetteur devra être prise en compte.

L'univers d'investissement se compose des obligations et titres de créances du marché monétaire en Euro de l'Espace Economique Européen, du G7, de la Suisse et de l'Australie.

Afin de limiter l'exposition aux risques de crédit et de liquidité du fonds, la durée de vie résiduelle maximale à l'acquisition de chaque titre de créance ou valeur assimilée ne pourra pas excéder 3 ans. En outre, la durée de vie moyenne résiduelle du portefeuille (ou WAL), mesurant la sensibilité du fonds au risque de crédit, ne pourra pas excéder 1,5 an. Si cette durée de vie moyenne du portefeuille venait à être ponctuellement dépassée, notamment en raison d'une diminution sensible de l'actif net, la Société de Gestion évaluera l'opportunité de céder des titres en portefeuille avec pour critère principal d'appréciation l'intérêt des porteurs afin de faire revenir la durée de vie moyenne résiduelle du portefeuille inférieure à 1,5 an dans un délai raisonnable et compatible avec cet intérêt.

2 - Le second axe consiste à prendre des positions directionnelles en fonction des anticipations de mouvements des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne, et des fluctuations à court terme de l'indice de référence. Cette stratégie se traduit par une exposition au marché de taux plus forte, ou plus faible, que celle de l'indice de référence dans la limite de la fourchette de sensibilité autorisée [0; +1.5]. L'exposition du fonds pourra être ajustée par l'utilisation de contrats d'échange de taux d'intérêts ou d'instruments dérivés listés sur taux d'intérêts (futures).

La décision d'investissement se fait généralement en deux étapes, une stratégie sectorielle qui consiste à identifier les secteurs économiques à privilégier ou à sous-pondérer tout en essayant de limiter l'exposition du fonds aux mouvements de marché.

La seconde étape est basée sur la sélection des émetteurs. Cette stratégie permet d'identifier les titres les plus attractifs à l'intérieur de l'univers de titres de chaque secteur.

Dans le cadre des stratégies développées, le gérant peut avoir recours de façon exceptionnelle aux produits dérivés en complément des titres en portefeuille avec une engagement global de 100% maximum de l'actif. L'utilisation de ces instruments respecte la fourchette de sensibilité fixée [0; +1.5].

De façon accessoire, le FCP pourra investir dans des OPC monétaires afin de rémunérer les liquidités résultant des opérations initiées par le gérant du FCP. Ces investissements seront inférieurs à 10% de l'actif net du FCP.

Les stratégies d'investissement précédemment listées sont articulées en fonction des recommandations (et du degré de conviction associé à chacune d'entre elles) des gérants / spécialistes d'Allianz Global Investors dans le but de limiter l'exposition du fonds au risque de taux et au risque de crédit.

Le fonds bénéficie d'un processus d'investissement fondé sur une expertise en terme d'allocation sectorielle et géographique (approche top/down). Une fois que ce cadre d'investissement est défini, la sélection de titres devient notre principal vecteur d'investissement (approche bottom-up).

### 1 - Stratégie crédit : Importante et récurrente

#### a) Sélection de titres

L'analyse extra-financière couvre au moins 90% du portefeuille. Un premier filtre est appliqué via la liste d'exclusion minimale d'Allianz Global Investors. L'univers d'investissement tel que défini dans l'Objectif de gestion est encore affiné en n'investissant que dans des titres ayant reçu une notation ESG. Au sein de l'univers d'investissement, un minimum de 20% est considéré comme non investissable sur la base de l'analyse ESG quantitative qui est une approche « best-in-class », renforcée par une règle de « Worst practice ». Notre analyse ESG quantitative donne lieu à des notations ESG propriétaires allant de 0 à 4 et le fonds investit au moins 90% dans des titres ayant une notation supérieure ou égale à 2. Le portefeuille doit avoir une note moyenne d'au moins 2.

Notre analyse interne est fondée sur des données provenant de différents fournisseurs de données, ce qui peut générer certaines limites au regard de la fiabilité des données.

Cette analyse extra-financière couvre les 5 domaines ESG suivants :

- Les Droits de l'Homme : l'évaluation de ce critère s'appuie sur l'engagement de l'émetteur à respecter les Droits de l'Homme dans la conduite de ses activités.
- Environnement : évaluation des titres en fonction de la stratégie environnementale appliquée par l'émetteur.
- Social : prise en compte de la démarche sociale mise en oeuvre par l'émetteur.
- Gouvernance : intégration dans l'analyse de la volonté et de la capacité de l'émetteur à organiser sa propre structure de manière à limiter les risques de dysfonctionnement.
- Comportement de marché : analyse des relations de l'émetteur avec les parties prenantes (clients fournisseurs, collectivités locales, etc.) et de la qualité de leurs produits (ce critère ne s'applique pas aux titres émis par les Etats).

En appliquant sa stratégie d'investissement, la société de gestion prend en compte, dans le cadre de son processus d'audit, tous les risques financiers pertinents, en incluant tous les risques pertinents liés aux thèmes de durabilité qui pourraient avoir un impact négatif important sur le rendement d'un investissement, dans sa décision d'investissement et les évalue de façon continue.

Le fonds est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit «Règlement Disclosure») tel que défini dans le profil de risques du prospectus.

Le fonds applique pour les titres en direct la politique d'exclusion globale d'Allianz Global Investors dans des domaines tels que les armes controversées, le charbon . Le détail des critères d'exclusion appliqués est disponible sur notre site : [https://regulatory.allianzgi.com/ESG/Exclusion\\_Policy](https://regulatory.allianzgi.com/ESG/Exclusion_Policy)

En complément, le fonds applique également pour les titres en direct la liste d'exclusions minimale d'Allianz Global Investors pour les fonds prenant en compte des caractéristiques environnementales et sociales. Le détail des critères d'exclusion est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante: <https://regulatory.allianzgi.com/en/esg/sri-exclusions>.

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et communique donc les informations pertinentes conformément à l'article 8, paragraphe 1, du Règlement Européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Un fonds qui s'engage à réaliser un pourcentage minimum d'Investissements qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (c'est-à-dire conformes au Règlement européen sur la taxonomie) contribue par ses investissements aux objectifs environnementaux suivants : (i) atténuation du changement climatique, et/ou (ii) adaptation au changement climatique.

Les Critères d'évaluation technique en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental n'ont pas encore été complètement élaborés (notamment pour les quatre autres objectifs environnementaux déterminés par le Règlement européen sur la taxonomie). Ces critères détaillés nécessiteront la disponibilité de plusieurs données spécifiques concernant chaque investissement, s'appuyant principalement sur les données communiquées par la Société. A ce jour, il n'existe que peu de données fiables, opportunes et vérifiables pour être en mesure d'évaluer les investissements à l'aide des Critères d'évaluation technique. Dans ce contexte, Allianz Global Investors GmbH, en sa qualité de Société de gestion du Fonds, a sélectionné un fournisseur externe de données pour déterminer la proportion d'investissements alignés avec à la Taxonomie Européenne. Le fournisseur externe de données évalue les informations fournies par les sociétés afin de déterminer si leurs activités répondent aux critères définis par la Commission Européenne. La société de gestion effectue une évaluation supplémentaire de l'émetteur fondée sur le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » afin d'évaluer la conformité au Règlement européen sur la taxonomie.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre Investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important à un quelconque objectif environnemental ou social.

Investissement durable désigne un investissement dans une activité économique qui, selon les mesures effectuées, contribue à la réalisation d'un objectif environnemental et/ou social (investissement dans des activités qui favorisent une contribution positive à des objectifs durables). L'Investissement durable doit être réalisé dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Les contributions environnementales et sociales peuvent être définies en fonction des Objectifs de développement durable des Nations Unies, ainsi que des objectifs du Règlement européen sur la taxonomie. Le calcul de la contribution positive est basé sur un cadre quantitatif, complété par des données qualitatives de Recherche sur le développement durable. La méthodologie appliquée décompose d'abord une société en ses activités pour déterminer si elles contribuent positivement aux objectifs environnementaux et/ou sociaux. Après la cartographie des activités, une agrégation pondérée par les actifs au niveau du portefeuille est effectuée pour calculer un pourcentage de contribution positive par portefeuille.

## ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

La Proportion minimale d'investissements durables du Fonds représente 3% de l'actif net du Fonds. Le Fonds vise à investir, au minimum, 0,25 % de son Actif Net dans des activités alignées avec la Taxonomie Européenne. La société de gestion du Fonds a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers et prend en compte les indicateurs dits « PAI » (« Principal Adverse Impact ») par le biais de son engagement, ce qui a pour effet d'atténuer les effets négatifs potentiels en tant qu'entreprise. Les PAI sont un ensemble d'indicateurs relatifs aux effets négatifs qui sont pris en compte par lors de la gestion du fonds. Les indicateurs PAI comprennent, entre autres, les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité, l'eau et les déchets ainsi que les aspects sociaux et les questions liées aux conditions de travail pour les émetteurs du secteur privé et, quand cela s'applique également aux titres d'émetteurs souverains. Le gestionnaire du Fonds prend en compte les indicateurs PAI dans le cadre de son processus d'investissement en procédant aux exclusions directes (critères d'exclusion minimum).

Dans le cadre de l'initiative Net Zero Asset Managers, la société de gestion du Fonds s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en partenariat avec ses clients, en vue d'atteindre un taux de décarbonisation compatible avec l'objectif « zéro émission nette » pour tous les actifs gérés d'ici 2050 au plus tard. Afin de respecter cet engagement, la société de gestion fixera une échéance intermédiaire pour la part d'actifs à gérer en vue d'atteindre l'objectif « zéro émission nette » d'ici 2050.

Le gérant tient compte, dans le cadre de la mise en oeuvre de sa stratégie, des indicateurs PAI (susvisés) relatifs aux émissions de gaz à effet de serre, à la biodiversité, à l'eau et aux déchets ainsi qu'aux aspects sociaux et aux questions liées aux conditions de travail pour les émetteurs du secteur privé et, le cas échéant, quand ces indicateurs s'appliquent, aux obligations d'État, et des critères d'exclusion, qui s'appliquent pour les fonds internes durables. Les indicateurs PAI sont pris en compte par le biais des critères d'exclusion.

La couverture de données requise pour les indicateurs PAI est hétérogène. Puisque certaines données font défaut, le gestionnaire du Fonds n'est pas encore en mesure d'évaluer l'écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes pour les entreprises dans lesquelles il investit. En outre, la couverture de données relatives à la biodiversité, à l'eau et aux déchets est faible et les indicateurs PAI correspondants sont examinés à l'exclusion des controverses graves dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies. Le gestionnaire du Fonds s'efforcera par conséquent d'accroître la couverture de données pour les indicateurs PAI qui pâtissent d'un manque de données. Le gestionnaire du Fonds vérifiera régulièrement si la disponibilité des données a suffisamment augmenté pour inclure l'évaluation de ces critères dans le processus de placement.

Le fonds bénéficie du Label ISR.

Lors de la sélection des actifs, l'équipe de gestion respecte les principes de sélection et les critères d'exclusion suivants qui sont en ligne avec les exigences du Label Febelfin « towards sustainability » :

Ainsi, le fonds qui est géré conformément à la Stratégie ISR de type A s'abstient d'investir dans :

- des titres émis par des sociétés impliquées dans la production de tabac et des titres émis par des qui génèrent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires d'activités de distribution de tabac;
- des titres émis par des sociétés impliquées dans des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques, armes biologiques, armes à l'uranium appauvri, munitions au phosphore blanc et armes nucléaires) et des titres émis par des sociétés qui tirent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de leur implication dans des armes, équipements militaires et services connexes;
- des titres émis par des sociétés qui génèrent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires à partir d'activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz conventionnels ou au pétrole et au gaz non conventionnels, telles que l'exploration, l'exploitation minière, l'extraction, la distribution ou le raffinage, ou de la fourniture d'équipements ou de services connexes. Cela englobe notamment l'extraction de sables bitumineux, l'huile de schiste, le gaz de schiste et le forage dans l'Arctique.

Ce critère d'exclusion ne s'applique pas aux émetteurs qui ont défini un objectif au titre de l'initiative Science Based Targets (SBTi) sensiblement inférieur à 2 °C ou à 1,5 °C, ou qui ont souscrit un engagement SBTi « Ambition 1,5 °C entreprises »;

- des titres émis par des sociétés qui tirent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la production d'énergie à partir de charbon. Ce critère d'exclusion ne s'applique pas aux émetteurs qui ont défini un objectif au titre de l'initiative Science Based Targets (SBTi) sensiblement inférieur à 2 °C ou à 1,5 °C, ou qui ont souscrit un engagement SBTi « Ambition 1,5 °C entreprises »;
- ou à des titres émis par des sociétés qui tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaire d'activités contributives (activités économiques figurant dans le Règlement sur la taxonomie de l'UE). Ce critère d'exclusion ne s'applique pas aux émetteurs qui ont défini un objectif au titre de l'initiative Science Based Targets (SBTi) sensiblement inférieur à 2 °C ou à 1,5 °C, ou qui ont souscrit un engagement SBTi « Ambition 1,5 °C entreprises ».

Le fonds qui est géré conformément à la Stratégie ISR de type A s'abstient d'investir dans des titres d'émetteurs souverains de pays :

ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

- qui n'ont pas ratifié ou mis en oeuvre les huit conventions fondamentales visées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail;
- n'ont pas ratifié ou mis en oeuvre au moins la moitié des 18 principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme par une législation nationale ou un instrument équivalent;
- ne sont pas partie à l'Accord de Paris, à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ou au Traité sur la nonprolifération des armes nucléaires;
- présentent un budget militaire particulièrement élevé, supérieur à 4 % de son produit intérieur brut (PIB);
- sont considérés par le Groupe d'action financière (GAFI) comme des juridictions présentant des défaillances stratégiques dans leur régime de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération;
- obtiennent un score inférieur à 40/100 selon l'Indice de perception de la corruption de Transparency International, et;
- ou sont classé comme des pays « non libres » selon le Freedom House Index;
- Pour les émetteurs souverains, une note Freedom House Index insuffisante est prise en compte, sauf mention contraire dans les restrictions d'investissement du fonds concerné.

Les critères d'exclusion en vigueur (ainsi que des informations complémentaires) peuvent être mis à jour ponctuellement et sont consultables sur le site Internet : <https://regulatory.allianzgi.com/en/esg/sri-type-a-policy..>

Pour réaliser cette exclusion, il est fait appel à divers fournisseurs externes de données et recherches.

b) Stratégie sectorielle

Cette stratégie permet d'identifier les secteurs économiques à privilégier ou à sous-pondérer tout en essayant de limiter l'exposition du fonds aux fluctuations des emprunts du secteur privé. Les décisions d'investissement sont fondées sur une analyse financière rigoureuse réalisée par les gérants, l'équipe d'analystes crédit et l'apport de sources extérieures (agences de notation, courtiers, contreparties, ...).

Les secteurs économiques considérés sont ceux que l'on retrouve dans les principales nomenclatures :

- Biens de consommations cycliques
- Biens de consommations non cycliques
- Energie
- Industries
- Produits de base
- Santé
- Services aux collectivités
- Services financiers
- Technologie
- Télécommunications

Les décisions du gérant seront fondées sur :

- des critères intrinsèques : Anticipations concernant l'activité économique, avantages structurels...
- des critères relatifs : Appréciation de ces éléments entre les différents secteurs considérés.

c) Gestion de la sensibilité au risque de crédit

Chaque investissement en titres du secteur privé expose le fonds au risque de variation des emprunts du secteur privé. La gestion de la sensibilité crédit consiste à choisir la maturité des investissements sur la courbe de crédit dans le but de minimiser l'exposition du portefeuille à ce risque.

**2 - Stratégie directionnelle : Importante et récurrente**

Il s'agit de prendre des positions directionnelles sur les taux réels et nominaux en fonction de l'orientation du marché obligataire. Cette stratégie se traduit par une exposition au marché de taux réels plus forte, ou plus faible. L'objectif est ainsi de profiter au mieux de la hausse du marché ou de réduire les pertes en cas de baisse de ce dernier.

L'orientation du marché des taux réels s'appréhende notamment à partir des politiques monétaire et budgétaire et des anticipations de croissance et d'inflation.

L'inflation est évidemment un facteur important dans l'évaluation des obligations indexées inflation puisqu'elle influence le prix au travers des coupons versés et du capital versé à échéance. L'inflation influence également le portage, c'est à dire la différence entre le taux réel augmenté de l'inflation réalisée et le taux de repo.

**Profil de risque :** Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché.

**L'OPC n'offrant pas de garantie, il suit des fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.** L'ampleur de ces fluctuations peut être mesurée par un indicateur simple : la volatilité.

La volatilité est un indicateur permettant de quantifier l'amplitude moyenne des performances d'un OPC, à travers l'observation de ses performances passées. Ainsi, et à titre d'exemple, la volatilité d'un portefeuille Monétaire est

inférieure à celle d'un portefeuille Obligataire, qui présente lui-même une volatilité inférieure à celle d'un portefeuille Actions.

Cette notion de volatilité reflète le potentiel de performance de l'OPC tant à la hausse qu'à la baisse. Ainsi, plus sa volatilité est importante, plus sa capacité à générer de la performance est élevée, au prix d'un risque de perte également plus élevé.

Cette volatilité peut être décomposée par facteurs de risque. Ces facteurs sont également des sources de valeur ajoutée, sur lesquelles le portefeuille investit dans le but de générer de la performance. Parmi l'ensemble des facteurs de risque/valeur ajoutée qui sont à leur disposition, nos équipes de gestion s'attachent à gérer à tout instant leur budget de risque en privilégiant les sources faisant l'objet de convictions fortes. Les principaux facteurs de risque sur lesquels peut s'exposer le présent OPC sont listés ci-dessous.

**Risque de taux Court Terme :** Les fluctuations des instruments obligataires détenus directement ou indirectement en portefeuille répondent aux variations de taux d'intérêt. Dans le cas où les taux d'intérêt montent et que la sensibilité du fonds aux variations des taux d'intérêt est positive, la valeur des instruments obligataires qui rentrent dans la composition du portefeuille diminue, et la valeur de la part de l'OPC s'en trouve diminuée.

**Risque de crédit :** Dans la mesure où le portefeuille peut investir dans des obligations émises par une entreprise privée ou s'exposer à cette signature au travers de dérivés de crédit, il subit les fluctuations propres au risque de chacun des émetteurs. Ce risque traduit la probabilité que l'obligation ne soit pas remboursée à l'échéance ou qu'un événement de crédit intervienne. Plus cette probabilité augmente, plus la valorisation de l'obligation baisse et la valorisation du CDS se détériore (dans le cas d'une vente de protection). Inversement, lorsque le risque lié à un émetteur diminue, la valorisation de son obligation augmente et la valorisation du CDS s'apprécie (toujours dans le cas d'une vente de protection). Le niveau de risque de crédit est variable en fonction des anticipations, des maturités et du degré de confiance en chaque émetteur. Afin de maîtriser ce risque, des règles prévoient de ne pas concentrer une part trop importante du risque sur un même émetteur. La stratégie d'arbitrage de la courbe qui consiste en un positionnement du portefeuille sur telle maturité plutôt que telle autre représente une autre composante du risque de crédit, également gérée activement par nos équipes de gestion.

**Risque sectoriel taux :** Les marchés de Taux constituent un univers très large de valeurs. Au sein de cet univers, le portefeuille peut se concentrer plus ou moins sur un segment particulier du marché, soit en lien avec son univers/indice de référence, le cas échéant, soit en fonction des anticipations de nos équipes de gestion. Ces segments peuvent être liés aux pays/zones géographiques, au type d'émetteur (Etat, Agence, Sécurisé, Entreprise Privée, etc.), au type de taux (nominaux, réels, variables), etc. Certains segments sont plus volatils que d'autres et génèrent par conséquent plus de volatilité dans les performances du portefeuille, d'autres sont plus défensifs.

**Risque lié aux taux d'intérêt négatifs :** Les liquidités de l'OPC déposées auprès du Dépositaire ou d'autres banques pourraient se voir appliquer, par le dépositaire ou autres banques, des taux d'intérêt négatifs en fonction du développement du marché et notamment de l'évolution de la politique d'intérêt de la Banque Centrale Européenne. Ces taux d'intérêt négatifs pourront alors avoir une incidence défavorable sur la valeur liquidative de l'OPC.

A titre accessoire, l'OPC est également exposé au(x) risque(s) :

**Risque de contrepartie :** Ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme, dans l'hypothèse où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu, ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Un défaut de la contrepartie peut engendrer des pertes sur l'OPC concerné. Néanmoins, en particulier pour les transactions négociées de gré à gré, un tel risque peut être significativement réduit par la remise de garanties financières par la contrepartie, conformément à la politique de gestion des garanties financières de la Société de gestion.

**Risque de liquidité :** (Risque qu'une position ne puisse pas être liquidée en temps opportun, à un prix raisonnable).

Ce risque s'applique essentiellement aux titres dont le volume de transaction est faible et pour lesquels il est donc plus difficile de trouver à tout instant un acheteur/vendeur à un prix raisonnable. Il apparaît particulièrement lors de souscription/rachats importants par rapport à la taille du portefeuille.

Compte tenu de son orientation de gestion et des stratégies d'investissement utilisées, le portefeuille est amené à investir sur ce type de titres peu liquides (actions de petites et moyennes capitalisation et/ou actions non cotées (accessoire) et/ou certains titres obligataires émis par des entreprises privées, ainsi que les produits issus de la titrisation), ce qui le conduit à être exposé à ce type de risque.

**Risque de durabilité :** Certains indices de recherche systématique montrent que les risques de durabilité peuvent se matérialiser comme des risques de pertes extrêmes spécifiques à l'émetteur.

Il s'agit d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact financier élevé et entraîner des pertes financières importantes pour le fonds.

#### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

L'OPC comporte 5 catégories de parts.

La part nommée R s'adresse à : Tout souscripteur.

## ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x) :

- Risque Taux court terme de la zone euro

La part nommée I s'adresse à : Part destinée aux Entreprises et aux Investisseurs Institutionnels.

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x) :

- Risque Taux court terme de la zone euro.

La part nommée M s'adresse aux : Distributeurs autorisés.

Les parts « M » ne peuvent être souscrites qu'avec l'accord de la Société de gestion et uniquement par des distributeurs qui, en vertu d'obligations réglementaires ou d'accords individuels en matière de commissions avec leurs clients, ne sont pas autorisés à accepter et maintenir des rétrocessions. Aucune rétrocession ne peut être versée aux distributeurs détenteurs de parts « M »

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x) :

- Risque Taux court terme de la zone euro.

La part nommée W s'adresse à : Part destinée aux Entreprises et aux Investisseurs Institutionnels.

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x) :

- Risque Taux court terme de la zone euro.

**Durée minimale de placement recommandée** : 6 mois.

Pour les particuliers, le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse/patrimoine personnel, de vos besoins actuels et futurs mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPC.

**Régime fiscal** : L'OPC n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés cependant les plus ou moins-values seront imposables entre les mains de ses porteurs.

Le régime fiscal applicable à ces plus ou moins-values latentes ou réalisées dépendra des dispositions fiscales applicables à la situation financière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC ; si celui-ci n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel.

*Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.*

- La valeur liquidative ainsi que d'autres informations relatives à l'OPC sont disponibles auprès d'Allianz Global Investors GmbH, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort sur le Main - Allemagne ou à Allianz Global Investors, Succursale Française, 3 Boulevard des Italiens 75113 Paris Cedex 02 ou sur le site internet <https://fr.allianzgi.com>.
- Date d'agrément par l'AMF : 25 juin 2010.
- Date de création de l'OPC : 5 Juillet 2010.

Le début d'année est extrêmement mouvementé pour les marchés. Les grands thèmes restent les mêmes, inflation, la normalisation monétaire américaine, avec une nouvelle inconnue d'ordre géopolitique non négligeable : les tensions Ukraine/Russie.

Lors du premier FOMC de l'année, le ton était plutôt qualifié de « faucon » et la Banque Centrale s'est montrée déterminée à combattre l'inflation.

Nous n'avons toujours pas la feuille de route espérée. Les économistes et les investisseurs se retrouvent toujours à spéculer sur le rythme des hausses de taux. Quatre hausses de 25 pb pour certains, sept hausses de 25 pb comme d'autres économistes l'anticipent désormais. J. Powell n'a écarté aucune hypothèse et notamment celle d'une augmentation à chaque prochaine rencontre. Le consensus du marché table même sur une probabilité de 25 à 30 % d'une hausse de 50 points de base dès mars.

La réaction de marché a été particulièrement marquée sur les parties courtes des courbes, avec un 2ans US à 1,18%. Les taux longs sont plus résistants, avec un 10ans qui s'est approché de 1,90%.

Cela laisse toutes les options sur la table et garde toute latitude pour intervenir. J. Powell, après avoir passé sous silence le problème de l'inflation tout au long de 2021, se retrouve dans une situation incontrôlée où l'incertitude de la politique monétaire est sans précédent. Rarement avons-nous eu un tel éventail de prévisions de la part des prévisionnistes.

Du côté de la BCE, ce que nous retenons pour l'instant, c'est ce que nous savons déjà, la baisse progressive des achats dans le cadre du PEPP au T1 2022, jusqu'à son arrêt définitif en mars. Pour éviter une transition trop brutale, l'APP sera augmentée à partir d'avril à 40 Md€ par mois au T2 et 30 Md€ par mois au T3. Au-delà, il devrait continuer à fonctionner "aussi longtemps que nécessaire" à son rythme pré-pandémique de 20 milliards d'euros par mois.

L'excès de liquidité de la BCE reste élevé à 4 473 Md€ à fin janvier. L'Euribor 3 mois et l'Ester ont monté à -0,552% et -0,579%.

En février, nous avons connu une volatilité extrême sur les marchés financiers.

Après le retournement total de la BCE lors de sa réunion du début du mois sur l'inflation attendue moins transitoire que prévu et les conséquences sur l'avenir des programmes d'achats d'actifs et donc par la suite les conséquences sur les taux d'intérêt de la banque centrale, c'est l'invasion de l'Ukraine par la Russie qui a fait la une des journaux.

Nous avons donc eu deux mouvements très importants des taux d'intérêt sur le marché obligataire. Si l'on prend comme référence les emprunts d'Etat allemands 2ans, nous sommes passés de -0,25% de rendement à -0,75% (01/03/2022), ce qui est considérable.

Enfin, de deux hausses de taux potentielles anticipées par les marchés cette année dans la zone euro, nous passons à une hausse anticipée fin 2023, voire pas de hausse du tout dans le contexte de forte incertitude générée par le conflit russo-ukrainien et ses risques de débordement.

Bien sûr, les marchés du crédit ont beaucoup souffert de cette situation également. Ces deux événements ont eu des impacts négatifs sur le niveau général des spreads de crédit, qui se sont élargis en moyenne de 25 à 30 points de base pour les émetteurs de l'univers investment grade.

L'excès de liquidité de la BCE reste élevé à 4 493 Md€ à fin février. L'Euribor 3 mois et l'Ester ont fixé à -0,533% et -0,579%.

Malgré le regain d'optimisme sur les derniers jours du mois, la volatilité est restée très élevée courant mars. Les marchés ont en effet écarté le pire scénario sur la guerre russo-ukrainienne.

Le sujet préoccupant pour les marchés obligataires est resté l'inflation et les derniers chiffres qui sortent au-dessus de 7% par exemple en Allemagne ancrent davantage des niveaux d'anticipations d'inflation bien au-delà de ce qui a été évoqué tout au long de ces derniers mois. Avec les tensions à l'œuvre côté matière première, l'absence d'alternative pour la production d'énergie à court terme, et l'incertitude sur la gestion du Covid en Chine, toute mauvaise surprise pourrait faire basculer à nouveau le marché en mode risk-off et faire remonter les risques de récession.

Au-delà de la surprise, ces chiffres reflètent la transmission beaucoup plus forte qu'anticipée des hausses des coûts de production passées aux prix à la consommation.

La résilience des marchés actions continue de surprendre. La corrélation action/obligataire semble bien trop faible au regard de l'incertitude sur l'inflation et les anticipations sur les politiques monétaires.

En effet, dans un tel contexte, les intervenants de marché anticipent désormais près de 8 hausses de taux de 25 bps aux Etats-Unis pour cette année, mettant les Fed Funds à 2,25%/2,50% et 2 hausses de 25 bps dans la Zone Euro de la part de la BCE pour revenir à une Facilité de Dépôt proche de 0%. La prochaine réunion de la BCE en avril est très attendue.

Le mois de mars s'est terminé sur des niveaux de taux qu'on n'avait pas vus depuis longtemps avec un Schatz 2 ans allemand à 0% voire positif et un Bund 10 ans à 0,70%.

A noter que sur le très court terme, jusqu'à un horizon de 6 mois, les investissements se font en moyenne, selon la qualité de crédit, avec 20 bps de mieux que ce que nous avions il y a un mois. Sur les maturités 2023, les rendements atteignent désormais des niveaux positifs assez variables selon la qualité de crédit des émetteurs.

L'excès de liquidité de la BCE reste élevé à 4 411 Md€ à fin mars. L'Euribor 3 mois et l'Ester ont fixé à -0,458% et -0,593%.

En ce mois d'avril, ême si la guerre en Ukraine et ses impacts géopolitiques et économiques restent un sujet de préoccupation majeur et que la répercussion sur la croissance mondiale des confinements massifs que connaît la Chine, qui persiste dans sa stratégie sanitaire « 0 Covid », est une source également importante de perturbation pour les marchés financiers, le principal sujet du mois est néanmoins resté l'inflation.

Les derniers chiffres ressortent à nouveau bien au-dessus de 7 %, par exemple 7,8% en Allemagne et dans la zone euro 7,4% ce qui augmentent davantage les niveaux d'anticipations d'inflation bien au-delà de ce qui était évoqué il y a encore peu. L'inflation est là pour durer.

Ce mois-ci, non seulement le chiffre principal a continué à se maintenir à un niveau élevé, mais l'inflation core a également commencé à grimper, 3,5%, signe indéniable d'un effet de second tour que redoutait la banque centrale.

Dans un tel contexte, les acteurs du marché anticipent toujours près de 2 % de hausses supplémentaires des taux d'intérêt aux Etats-Unis (avec des pas potentiels de 50 points de base par FOMC), avec une Fed qui adopte une rhétorique très "hawkish" ce qui mettrait les Fed Funds à 2,25% / 2,50%.

Pour la zone euro, deux hausses de 25 points de base de la part de la BCE sont toujours attendues par le marché d'ici la fin de cette année, pour revenir à une facilité de dépôt proche de 0%, ceci malgré les représailles russes sur le gaz (coupure de l'approvisionnement de la Pologne et de la Bulgarie) qui pourrait venir jouer les trouble-fêtes si de telles mesures venaient à s'étendre à de grandes économies comme l'Allemagne par exemple.

Le mois d'avril s'est terminé avec des niveaux de taux toujours plus élevés par rapport au mois précédent avec un Schatz 2 ans allemand à 0,23% (vs 0% en mars) et un Bund 10 ans à 0,94% (vs 0,70% en mars).

A noter qu'en avril les fixing de l'Euribor 3 mois, l'un des taux de référence du marché monétaire, ont continué de monter, passant de -0,495% en moyenne en mars à -0,448% pour la moyenne d'avril. Nous étions à -0,60% mi-décembre.

L'Ester, l'autre taux de référence, quant à lui fixe toujours sur des niveaux autour de -0.58%.

Les grands thèmes restent les mêmes que ceux qui ont prédominé le mois précédent : l'inflation, la guerre Ukraine/Russie, le confinement en Chine et ses impacts économiques, et bien sûr les multiples interrogations sur les réactions à venir des banques centrales pour faire face à cette flambée de l'inflation sur des deux côtés de l'Atlantique.

En effet, les chiffres sont impressionnants et battent des records. Le chiffre principal était de 8,3% en mai avec une inflation sous-jacente à 6,2%, en Europe, respectivement 8,1% et 3,8% plus tôt. Cette évolution s'explique toujours par l'accélération des prix de l'énergie, mais aussi par celle de l'ensemble des composantes dont les prix de l'alimentation.

Dans ce contexte, les anticipations de hausses de taux d'ici la fin de l'année s'accélèrent. Par exemple, dans la ZoneE, le marché anticipe désormais 4 hausses de la BCE d'ici la fin de cette année, ce qui porterait la facilité de dépôt à +0,50% et un taux Euribor implicite à 3 mois des contrats à terme à +0,85% en décembre 2022. Un mois plus tôt, ces anticipations n'étaient qu'à 2 hausses.

Le mois de mai s'est terminé sur des niveaux de taux toujours plus élevés par rapport au mois précédent avec un Schatz 2 ans allemand à 0,42% (vs 0,23% en avril) et un Bund 10 ans à 1,10% (vs 0,94% en avril).

A noter que les fixing de l'Euribor 3 mois, l'un des taux de référence du marché monétaire, ont continué de monter, passant de -0,448% en moyenne en avril à -0,386% pour la moyenne de mai. Nous étions à -0,60% mi-décembre.

L'excès de liquidité de la BCE reste élevé à 4 553 Md€ à fin de mois. L'Ester, l'autre taux de référence, quant à lui fixe toujours sur des niveaux autour de -0.58%.

Le mois de juin a été extrêmement volatil et nous voyons maintenant s'affronter deux thèmes majeurs : inflation et récession.

Le 2ans allemand a fini à 0.60% contre 0.42% pour le mois précédent, avec un plus haut à 1.21%. Quant au 10ans allemand, il a fini à 1.39% contre 1.10% pour le mois précédent, avec un plus haut à 1.76% !

Cette volatilité peut paraître surprenante compte tenu de la publication de chiffres d'inflation supérieurs aux attentes. Même si l'inflation allemande et le core CPI européen ont baissé sur une base annuelle, l'inflation totale estimée a atteint un nouveau plus haut à 8.6% au mois de juin, contre 8.1% en mai.

Dans ce contexte, les banques centrales ont montré qu'elles maintenaient leur cap de hausse de taux.

La BCE a confirmé une hausse de 25bps en juillet, une potentielle hausse de 50bps en septembre et un instrument à venir pour lutter contre le risque de fragmentation financière en zone euro.

La Fed a relevé ses taux de 75bps en juin, plus forte hausse depuis 1994 et semble vouloir tenir ce rythme pour les prochaines réunions.

Toutefois, les Etats-Unis ont publié un PIB négatif à -1.6% pour le premier trimestre, confirmant une forte détérioration des dépenses personnelles des ménages et augmentant le risque de récession.

Ces hausses de taux à venir pourraient alors ne pas être aussi importantes que ce à quoi le marché s'attendait il y a quelques semaines à peine. Tous ces éléments et les incertitudes qui les accompagnent génèrent une très forte volatilité sur les marchés financiers. Pour preuve, après avoir valorisé près de 175bps d'éventuelles hausses de taux directeurs de la part de la BCE, nous n'en sommes plus qu'à 125bps. Cela ramènerait le taux de la Facilité de Dépôt autour de 0.75 % en fin d'année.

Si l'on prend le taux Euribor 3 mois anticipé à partir de décembre 2022 des contrats à terme, après avoir commencé le mois à 0.85%, on est passé par un plus haut à 1.60% et ce taux 3 mois anticipé a terminé le mois de juin à 1.15%.

A noter que les fixings de l'Euribor 3 mois, l'un des taux de référence du marché monétaire, ont continué de monter, passant de -0.386% en moyenne en mai à -0,239% pour la moyenne de juin. Nous étions à -0,60% mi-décembre.

L'excès de liquidité de la BCE reste élevé à 4 352 Md€ à fin de mois.

L'Ester, l'autre taux de référence, quant à lui fixe toujours sur des niveaux autour de -0.58%.

Ce mois-ci, étonnamment, le thème de l'inflation a été complètement supplanté par celui de la récession, et de loin ! Ceci malgré des chiffres toujours en hausse : +9,1% aux Etats-Unis et +8,9% dans la zone Euro.

Outre-Atlantique, la croissance du PIB est ressortie pour le deuxième trimestre consécutif en baisse, signe que l'économie américaine est bien entrée dans une phase de récession.

En Europe, l'Allemagne, première économie de la région, marque également le pas. Mais le dernier chiffre de croissance publié fin juillet pour la zone reste bon à +4% annualisé pour le deuxième trimestre.

A noter que la BCE, avec une légère surprise, a relevé ses taux directeurs de 50 points de base pour mettre la facilité de dépôt à 0% et le taux "Refi" à +0,50%.

La volatilité est restée toujours élevée dans un tel contexte. Si l'on prend comme référence le taux Euribor 3 mois forward à partir de décembre 2022 des contrats à terme, après un point bas à 0,95%, on atteint un plus haut

La même volatilité a évidemment été observée sur la partie longue de la courbe des taux d'intérêt avec un Schatz allemand à 2 ans à 0,65%, plus haut durant le mois et un plus bas à 0,23% en fin de mois. Sur le Bund 10 ans la situation était la même et les niveaux étaient respectivement à 1,38 % et 0,81 %.

A noter que les fixings de l'Euribor 3 mois, l'un des taux de référence du marché monétaire, ont continué de monter, passant de -0.386% en moyenne en mai à -0,239% en moyenne pendant le mois de juin. Nous étions à -0,60% mi-décembre.

L'excès de liquidité de la BCE reste élevé à 4 405 Md€ à fin de mois.

Dans le sillage de cette hausse, le taux de référence du marché monétaire, l'Ester, a récemment été fixé à -0,085% en moyenne.

Après une première partie de l'été marqué par la baisse des taux souverains, la situation a complètement changée dès le 1er d'aout et la hausse s'est accéléré tout au long du mois de part et d'autre de l'Atlantique.

Le 2ans allemand a ainsi fini à 1.10% contre 0.26% pour le mois précédent et le 10ans à 1.53% contre 0.81%. Le 2ans américains quant à lui passe de 2.88% à 3.49% en intra-mois et le 10ans de 2.65% à 3.19%.

En effet, le marché s'inquiète de nouveau de l'inflation qui progresse fortement partout dans le monde, avec 9.1 % en Zone Euro du à la poursuite de la remontée des prix de l'énergie avec des tensions croissantes pour le gaz et de l'électricité.

Dans cet environnement, les Banques Centrales semble être conscientes de la détérioration des anticipations inflationnistes et n'aurait pas d'autre alternative que de poursuivre la remontée rapide de leurs taux d'intérêt.

Par conséquent, lors du discours de Jackson Hole, le président de la FED a lourdement insisté sur la nécessité de poursuivre le durcissement monétaire.

Le marché remonte aussi ses attentes pour la prochaine réunion de la BCE à une action de +75bps contre +50bps précédemment envisagée.

Si l'on prend le taux Euribor 3 mois anticipé à partir de décembre 2022 des contrats à terme, après avoir commencé le mois à 1.10%, il a cassé le plus haut avant été de 1.60% pour finir à 1.84% !

A noter que les fixings de l'Euribor 3 mois, l'un des taux de référence du marché monétaire, ont continué de monter, passant de +0.395% en moyenne en aout à +0.037% pour la moyenne de juillet. L'excès de liquidité de la BCE reste élevé à 4 450 Md€ à fin de mois. L'Ester, l'autre taux de référence, quant à lui fixe sur des niveaux autour de -0.08%.

Ce mois est bien sûr marqué par une nouvelle hausse des taux d'intérêt. De part et d'autre de l'Atlantique les banques centrales ont relevé leur taux directeur de 75 points de base, la FED portant les Fed Funds à un objectif de 3-3,25% et la BCE sa facilité de dépôt à 0,75%.

L'inflation continue son chemin et ne semble pas s'arrêter pour l'instant, 8,1% aux Etats-Unis et un chiffre à 2 chiffres en Europe avec 10% pour les effectifs.

Malgré une volatilité restée élevée ce mois-ci, le marché semble vouloir trouver un plafond à la hausse des taux courant 2023 autour de 4,5% pour les Fed Funds à la fin du premier trimestre.

En effet, le discours agressif de la Fed et sa détermination à vouloir lutter contre l'inflation ne manqueront pas de conduire l'an prochain à une récession qui mettra un coup d'arrêt au mouvement haussier continu.

En Europe, où la situation économique est déjà assez fragile, il en va de même et le marché semble fixer un plafond à 2,50%-2,75% pour la facilité de dépôt de la BCE.

La volatilité persistera car les décisions restent soumises aux données économiques à venir et bien sûr aux chiffres de l'inflation. D'ici la fin de l'année, lors des 2 prochaines réunions de la BCE, les anticipations vont vers une hausse des taux entre 1 et 1,50%.

A noter que les fixings de l'Euribor 3 mois, l'un des taux de référence du marché monétaire, ont continué de monter, passant à +1.011% en moyenne en septembre à +0.395% pour la moyenne d'août.

L'excès de liquidité de la BCE reste élevé à 4 532 Md€ à fin de mois.

L'Ester, l'autre taux de référence, quant à lui fixe sur des niveaux de +0.642%.

Ce mois est bien sûr marqué par une nouvelle hausse des taux d'intérêt, de part et d'autre de l'Atlantique les banques centrales ont relevé leur taux directeur de 75 points de base, la Fed Reserve portant les Fed Funds à un objectif de 3% - 3,25% (3,75% - 4% attendu le prochain meeting) et la BCE sa facilité de dépôt à 1,50%.

L'inflation continue son chemin et ne semble pas s'arrêter pour l'instant avec 8,2% aux Etats-Unis et 10,7% Europe.

Dans un premier temps, après une bonne remontée des taux, le discours des Banques Centrales devient plus mitigé et la notion de « data dependance » prend de l'importance par rapport à l'inflation mais également à la croissance. Aux Etats-Unis, les chiffres économiques restent bons, c'est et ce sera moins le cas dans la Zone Euro car la crise énergétique impacte fortement la croissance.

C'est pourquoi, le rythme de remontée des taux d'intérêt de la part des Banques Centrales est dans les mois à venir attendu en décélération de la part des marchés. Mais l'incertitude demeure et bien sûr la volatilité aussi.

Malgré une volatilité qui est restée élevée ce mois-ci, le marché veut toujours trouver un cap ou un point pivot à la hausse des taux durant 2023 qui se situerait autour de 4,5% - 5% pour les Fed Funds à la fin du premier trimestre.

En Europe, le marché semble fixer un plafond à 2,75% - 3% pour la facilité de dépôt de la BCE d'ici mars/juin 2023. En revanche, le resserrement quantitatif, visant assez logiquement à réduire le bilan de la BCE dans ce contexte de resserrement des conditions monétaires, est censé entrer en vigueur dès le début de 2023.

Dans le même ordre d'idées, lors de sa dernière réunion, la BCE a revu les conditions du TLTRO, le rendant beaucoup moins attractif pour les banques. ce qui contribuera également au resserrement de la politique monétaire.

A noter que les fixings de l'Euribor 3 mois, l'un des taux de référence du marché monétaire, ont continué de monter, passant à +1.428% en moyenne en octobre contre +1.011% précédemment. L'excès de liquidité de la BCE reste élevé à 4 630 Md€ à fin de mois. L'Ester, l'autre taux de référence, quant à lui fixe sur des niveaux de +0.648%.

Ce mois est bien sûr marqué par une nouvelle hausse des taux d'intérêt, de part et d'autre de l'Atlantique les banques centrales ont relevé leur taux directeur de 75 points de base, la Fed Reserve portant les Fed Funds à un objectif de 3% - 3,25% (3,75% - 4% attendu le prochain meeting) et la BCE sa facilité de dépôt à 1,50%.

L'inflation continue son chemin et ne semble pas s'arrêter pour l'instant avec 8,2% aux Etats-Unis et 10,7% Europe.

Dans un premier temps, après une bonne remontée des taux, le discours des Banques Centrales devient plus mitigé et la notion de « data dependance » prend de l'importance par rapport à l'inflation mais également à la croissance. Aux Etats-Unis, les chiffres économiques restent bons, c'est et ce sera moins le cas dans la Zone Euro car la crise énergétique impacte fortement la croissance.

C'est pourquoi, le rythme de remontée des taux d'intérêt de la part des Banques Centrales est dans les mois à venir attendu en décélération de la part des marchés. Mais l'incertitude demeure et bien sûr la volatilité aussi.

Malgré une volatilité qui est restée élevée ce mois-ci, le marché veut toujours trouver un cap ou un point pivot à la hausse des taux durant 2023 qui se situerait autour de 4,5% - 5% pour les Fed Funds à la fin du premier trimestre.

En Europe, le marché semble fixer un plafond à 2,75% - 3% pour la facilité de dépôt de la BCE d'ici mars/juin 2023. En revanche, le resserrement quantitatif, visant assez logiquement à réduire le bilan de la BCE dans ce contexte de resserrement des conditions monétaires, est censé entrer en vigueur dès le début de 2023.

Dans le même ordre d'idées, lors de sa dernière réunion, la BCE a revu les conditions du TLTRO, le rendant beaucoup moins attractif pour les banques. ce qui contribuera également au resserrement de la politique monétaire.

A noter que les fixings de l'Euribor 3 mois, l'un des taux de référence du marché monétaire, ont continué de monter, passant à +1.428% en moyenne en octobre contre +1.011% précédemment.

L'excès de liquidité de la BCE reste élevé à 4 630 Md€ à fin de mois. L'Ester, l'autre taux de référence, quant à lui fixe sur des niveaux de +0.648%.

En ce mois de décembre, étrangement les banques centrales, de part et d'autre de l'Atlantique, réduisent le pas d'augmentation de leur taux directeurs, en passant d'une hausse de 75 points de base à 50 points de base, mais durcissent sévèrement le ton de leurs discours, notamment la BCE, ce qui n'a pas manqué de surprendre les marchés financiers. Les Fed Funds se situent maintenant à 4,25%-4,50% et la facilité de dépôt de la facilité de dépôt et le taux de « refi » de la BCE respectivement à 2% et 2,50%. Clairement le discours dit que les taux d'intérêt resteront élevés pour

un bon moment, tant que les 2% d'inflation ne seront pas atteints et que le chemin prendra encore un certain temps avant que nous puissions en voir le bout. De façon contradictoire, C. Lagarde annonce que l'institution demeurera dépendante des chiffres de conjonctures qui sortiront.

En effet, malgré une décélération observée des chiffres d'inflation, ces derniers restent à des niveaux élevés. L'inflation américaine est à 7,1% et 10,1% en zone Euro. Les chiffres core, excluant l'énergie et la nourriture sont respectivement à 6% et 5%. Pour le moment aux Etats-Unis, les chiffres de l'emploi et de conjoncture ne semblent pas marquer le pas. En zone Euro, dans une moindre mesure c'est également le cas.

Il n'en a pas fallu moins pour voir les taux courts bondir en Europe, avec pour référence le taux 2 ans Allemagne qui atteint maintenant 2,50%. Notons que la courbe des taux d'intérêt y est inversée. Particularité allemande car pour le moment ce n'est pas encore le cas dans les autres pays de la zone. Autre signe de durcissement, la BCE a annoncé non seulement le principe mais aussi la date du 1er mars, avec un mois d'avance sur les anticipations, pour la réduction de son bilan (quantitative tightening, QT). La banque centrale cessera de réinvestir les titres arrivant à échéance dans son programme d'achats d'actifs régulier (APP). A hauteur de 15 milliards d'euros par mois jusqu'à la fin du deuxième trimestre, soit à peu près «la moitié des tombées». Le cash diminue vite dans la zone, Le total de l'encours des prêts en passe d'être restitués par les banques dans le cadre du TLTRO s'élève désormais à près de 800 milliards d'euros en quelques semaines seulement, a souligné La banque centrale. Les banques ont emprunté au total quelque 2.100 milliards d'euros à la BCE ces dernières années, le solde est de 1300 milliards et la dernière échéance est au mois de décembre 2023.

A noter que les fixings de l'Euribor 3 mois, l'un des taux de référence du marché monétaire, ont continué de monter, passant à 2,141% en moyenne en décembre contre +1.428% précédemment.

L'excès de liquidité de la BCE diminue notablement à 4000 Md€ à fin de mois. même s'il demeure encore élevé..

L'Ester, l'autre taux de référence, quant à lui fixe sur des niveaux de 1,90%.

### Politique d'investissement

En matière de politique d'investissement, l'année qui vient de s'écouler a vu l'actif du fonds baisser comparativement à la fin de l'exercice précédent à 960 millions d'euros à fin décembre contre 1,510 milliard d'euros un an auparavant.

Sur la période du 31/12/2021 au 30/12/2022, le fonds Allianz Euro Oblig Court Terme ISR a réalisé une performance brute de + 0,19% contre une performance de -0.02% pour L'indice Ester, surperformant ainsi cet indice de 21 points de base (0.21%).

Sur l'année, les principaux taux de référence du marché monétaire fixent en moyenne à -0,047% pour l'Ester et l'Euribor 3 mois à 0.31%.

Au sujet des principaux indicateurs de risque, la spread duration (sensibilité au crédit) était en moyenne sur la période de 0.75 année, un plus haut à 0.94 année et un plus bas à 0.47 année. Concernant la sensibilité aux taux d'intérêt, elle atteignait en moyenne 0.22 année, un plus haut à 0.36 année et un plus bas à 0.06 année.

Le fonds tire sa principale surperformance de son exposition au marché du crédit dans la mesure où ce dernier représente la principale source d'alpha pour le portefeuille. Néanmoins compte tenu de la forte volatilité qui a régné sur les marchés de taux cette année et l'écartement des primes de risque pendant une bonne partie de l'exercice, consécutivement au déclenchement de la guerre en Ukraine et à l'explosion de l'inflation, le fonds n'a pas pu pleinement tirer parti de cette source de performance même si dans la seconde partie de l'été et sur la fin de l'année le crédit s'est remis à performer.

Notons que le fonds retrouve des performances positives. En effet malgré la forte volatilité qui a lourdement pénalisé tous les produits de taux, la hausse des taux directeurs de la part de la banque centrale européenne a permis de retrouver un portage positif ce qui n'était pas arrivé depuis plusieurs années.

Concernant l'aspect duration, considérant le caractère relativement défensif du portefeuille par sa faible exposition aux taux d'intérêt, il n'a que très peu été pénalisé par la forte volatilité. Des couvertures contre le risque de hausse des taux d'intérêt ont été mises en place relativement tôt, avec l'utilisation de swaps ouis Ester de façon à changer la référence des titres en portefeuille de taux fixe à taux variable, neutralisant l'impact de la hausse des taux directeurs de l'institut d'émission, ainsi que l'utilisation de contrats futures Euribor et Schatz (2 ans allemand) afin de couvrir la partie à taux fixes la plus longue du fonds.

Pour ce qui est de la structure de portefeuille par type de produits l'on observe une adaptation au contexte incertain et volatil auquel nous avons eu à faire face au cours de l'exercice particulièrement dur, avec 35% d'obligations à taux variable, 20% d'obligations à taux fixe et 45% du portefeuille composé de titres à maturité de moins de 3 mois et de liquidités.

La qualité de crédit du portefeuille est restée relativement stable avec un rating moyen de BBB+. D'un point de vue sectoriel, les émetteurs bancaires et institutions financières ont une fois de plus constitué tout au long de l'année notre secteur de prédilection. Ils représentent également, par la force des choses, la part principale de nos investissements en obligations dans le portefeuille, ceci dans la mesure où ils représentent les émissions les plus présentes sur le marché

secondaire comparativement aux émissions corporate. Ce secteur a représenté en moyenne entre 50 et 55% de l'Opcvm. Notons qu'une fois de plus que le phénomène de rareté des émissions obligataires dans notre univers d'investissement a continué de perdurer cette année et l'importance du cash, nous ont mené à maintenir une part de nos investissements en titres de créances négociables. Une partie de la liquidité a été faite à l'aide de titres de bons du trésor de l'Etat italien Français ou espagnols qui présentaient un certain avantage en termes de liquidité dans un environnement incertain. Nous faisons toujours preuve d'une grande sélectivité dans nos choix d'investissements en investissant que sur les grosses surfaces financières ayant des ratings entre A et BBB pour l'essentiel

Au 31 décembre 2022 la valeur liquidative de la part W du fonds ALLIANZ EURO OBLIG CT ISR, s'établissait à 9904,17 euros, soit une performance brute flat de +0.19%, contre -0,02% pour ce qui est de l'indice de référence.

Performances nettes : Part W : +0.05% ; Part I : -0.01% ; Part MC -0.03% ; Part C -0.13%

La performance du fonds ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### Exercice des droits de vote :

Allianz Global Investors GmbH (pour le compte du fonds ou de la SICAV) exerce les droits de vote afférents aux titres des principales sociétés européennes détenus par l'OPC dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts, conformément à l'article L 533-22 du Code monétaire et financier.

Il peut recevoir à cet effet l'assistance d'Allianz Global Investors GmbH qui utilise le consultant spécialisé ISS pour l'analyse et l'exercice des votes aux assemblées générales des sociétés. La politique de vote dédiée d'Allianz Global Investors est formulée chaque année par le Comité de gouvernement d'entreprise d'Allianz Global Investors et son équipe d'analystes ESG. Elle permet à ISS d'examiner les textes des résolutions et de déterminer la position de la société de gestion. Ces recommandations de vote sont ensuite revues par les équipes ESG d'Allianz Global Investors GmbH avant que le vote ne soit effectivement exécuté.

Le document Principe de droits de vote ainsi que le Rapport d'exercice des droits de vote, rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, conformément aux dispositions du Règlement Général de l'AMF, être consultés soit sur le site internet <https://fr.allianzgi.com> soit à son siège social, au 3 boulevard des Italiens, dans le 2e arrondissement de Paris.

### Clé répartition de la commission de mouvement :

Pour chaque transaction effectuée sur les actions, obligations, TCN et OPC une commission forfaitaire, établie en fonction du type d'opération, est prélevée par le dépositaire. Elle couvre, le cas échéant, les frais de courtage des intermédiaires.

### Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties :

Afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour ses clients, Allianz Global Investors GmbH se conforme à la réglementation applicable en matière de sélection des intermédiaires (obligation de meilleure sélection) et d'exécution des ordres (obligation de meilleure exécution).

Allianz Global Investors GmbH applique une politique de sélection des intermédiaires, qui définit les critères retenus lors du choix des intermédiaires. Cette politique est disponible sur le site internet d'Allianz Global Investors GmbH <https://fr.allianzgi.com> ou peut être fournie sur simple demande adressée à son siège social, au 3 boulevard des Italiens, dans le 2e arrondissement de Paris. Allianz Global Investors GmbH sélectionne les intermédiaires qui sont susceptibles d'offrir les meilleurs résultats dans l'exécution des transactions, en fonction du prix et des coûts d'exécution de la transaction; la rapidité de la transaction; la probabilité de l'exécution et du règlement ; la taille et la nature de l'ordre ou tout autre critère pertinent. Le Comité de Sélection des Intermédiaires évalue la performance de chaque intermédiaire à une fréquence semestrielle et adapte la liste des intermédiaires sélectionnés en conséquence.

### Commission partagée :

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et dans le cadre des transactions sur actions effectuées au cours de l'exercice 2022, Allianz Global Investors GmbH a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres notamment au travers de travaux d'analyse financière.

Allianz Global Investors GmbH a conclu des accords conformes à cette réglementation avec différents intermédiaires. Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet <https://fr.allianzgi.com>.

**Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée :**

Un tableau précisant les instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans le tableau « Autres Informations » dans l'annexe des comptes annuels de l'OPC.

**Calcul de l'engagement de l'OPC sur les instruments financiers à terme :**

La méthode de calcul du risque global est celle de la méthode de calcul de l'engagement telle que définie par le règlement général de l'AMF.

**Rémunération :**

Chez Allianz Global Investors, nous estimons que des salaires compétitifs, un engagement fort envers les employés et des possibilités de carrières à la fois stimulantes et gratifiantes sont essentiels pour attirer, motiver et fidéliser les collaborateurs les plus talentueux qui s'intéressent au succès à long terme de nos clients et de notre société. Nous nous attachons à les récompenser afin de réaliser notre ambition de devenir un partenaire d'investissement de confiance pour nos clients. Nous reconnaissons l'importance d'une rémunération attractive, qu'il s'agisse du salaire ou d'autres avantages, et récompensons nos employés sur la base de directives claires régulièrement revues en fonction des pratiques du marché et des réglementations locales.

La rémunération financière est principalement composée du salaire de base, qui tient généralement compte des compétences, des responsabilités et de l'expérience propres à chaque fonction, ainsi que d'une rémunération variable annuelle. Cette dernière comprend en général une prime en espèces versée au terme de l'année d'évaluation du collaborateur, ainsi qu'une composante différée pour tous les membres du personnel dont la rémunération variable dépasse un certain seuil. La rémunération est réellement variable, dans le sens où le montant de la rémunération peut être supérieur ou inférieur au montant versé l'année précédente selon les performances réalisées par le collaborateur, l'équipe et la société.

Le niveau de la rémunération versée dépend d'indicateurs de performance quantitatifs et qualitatifs. Les indicateurs quantitatifs sont alignés sur des objectifs mesurables, tandis que les indicateurs qualitatifs prennent en compte les actions reflétant nos valeurs fondamentales, à savoir l'excellence, la passion, l'intégrité et le respect. Font partie de ces critères qualitatifs pour tous les employés une évaluation à 360 degrés.

Pour les professionnels de l'investissement, dont les décisions sont clés dans l'obtention de résultats concrets pour nos clients, les indicateurs quantitatifs tiennent compte du rendement des investissements sur le long terme. Pour les gestionnaires de portefeuille en particulier, l'élément quantitatif intègre l'indice de référence des portefeuilles clients qu'ils gèrent ou l'objectif déclaré des clients en matière de rendement des investissements mesuré sur des périodes d'un an et de trois ans.

Pour les professionnels en contact avec les clients, les objectifs comprennent la satisfaction des clients, mesurée de manière indépendante.

Un autre moyen d'associer les performances individuelles à la création de valeur à long terme pour nos clients et nos actionnaires consiste à différer pendant une période de trois ans une part importante de la rémunération variable annuelle des employés remplissant les conditions requises. Les taux de report augmentent en fonction du montant de la rémunération variable. La moitié du report est liée aux performances de la société et l'autre moitié est investie dans les fonds que nous gérons. En ce qui concerne les professionnels de l'investissement, ils devraient investir dans des fonds qu'ils gèrent et soutiennent, en continuant à aligner leurs intérêts sur ceux de nos clients.

**Éléments chiffrés de la rémunération sur l'exercice 2022 :**

	Nombre total d'employés	Parmis lesquels				
		dont preneurs de risques	dont membre du conseil	dont employés avec fonction de contrôle	dont autre preneur de risques	dont employés avec rémunération comparable
Nombre d'employés au 31/12/2022	1 710					
Rémunération fixe	174 302 493	7 269 792	985 960	390 480	2 207 677	3 685 675
Rémunération variable	121 033 472	16 763 831	1 483 410	377 612	4 459 440	10 443 368
<b>Total</b>	<b>295 335 965</b>	<b>24 033 623</b>	<b>2 469 370</b>	<b>768 092</b>	<b>6 667 117</b>	<b>14 129 043</b>

**SFTR :**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

**Techniques de gestion efficace du portefeuille et instrument financiers dérivés**

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -
- Prêts de titres : -
- Emprunts de titres : -
- Prises en pension : -
- Mises en pensions : -
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 350 986 500,00
- Change à terme : -
- Future : 28 486 500,00
- Options : -
- Swap : 322 500 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	CREDIT SUISSE
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(\*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	-
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	-

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
<b>Total des revenus</b>	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
<b>Total des frais</b>	-

(\*\*\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

# Rapport du commissaire aux comptes



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## Fonds Commun de Placement ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

3, boulevard des Italiens - 75002 Paris

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A.  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30060101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles et du Centre.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €.  
Code APE 6920Z.  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



**Fonds Commun de Placement**  
**ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR**  
*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Isabelle Bousquie  
KPMG le 28/04/2023 22:30:31

Isabelle Bousquie  
Associé



## Bilan actif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>868 343 814,34</b>	1 422 609 931,94
• <b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	610 699 459,88	1 061 214 717,38
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>Titres de créances</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	101 480 988,00	183 493 520,00
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	72 802 909,90	40 004 000,00
• <b>Organismes de placements collectifs</b>		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	77 982 232,21	83 181 326,49
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	4 195 862,36	53 946 291,51
Autres organismes non européens	-	-
• <b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>Contrats financiers</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	70 997,50	76 105,00
Autres opérations	1 111 364,49	693 971,56
• <b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>646 175,37</b>	162 219,51
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	646 175,37	162 219,51
<b>Comptes financiers</b>	<b>82 076 517,37</b>	151 102 539,26
Liquidités	82 076 517,37	151 102 539,26
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>951 066 507,08</b>	1 573 874 690,71

## Bilan passif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	949 311 755,09	1 574 255 567,74
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 756 809,17	-7 166 376,30
• Résultat de l'exercice	6 115 791,52	2 192 683,44
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>949 670 737,44</b>	1 569 281 874,88
<b>Instruments financiers</b>	<b>1 182 361,99</b>	595 034,39
• <b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
• <b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>Contrats financiers</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 170 246,70	76 105,00
Autres opérations	12 115,29	518 929,39
<b>Dettes</b>	<b>212 418,50</b>	3 997 781,44
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	212 418,50	3 997 781,44
<b>Comptes financiers</b>	<b>989,15</b>	-
Concours bancaires courants	989,15	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>951 066 507,08</b>	1 573 874 690,71

## Hors-bilan

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	28 486 500,00	56 015 000,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	322 500 000,00	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	188 500 000,00
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

## Compte de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	217 194,37	63,30
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	9 727 769,75	6 247 059,21
• Produits sur titres de créances	760 757,43	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	152 599,60	-
• Autres produits financiers	650 530,50	-
<b>Total (I)</b>	<b>11 508 851,65</b>	6 247 122,51
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-520,22	-
• Charges sur dettes financières	-414 146,61	-757 198,20
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-414 666,83</b>	-757 198,20
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>11 094 184,82</b>	5 489 924,31
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 661 658,83	-3 040 492,93
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>8 432 525,99</b>	2 449 431,38
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-2 316 734,47	-256 747,94
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>6 115 791,52</b>	2 192 683,44

## Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

### RÈGLES D'ÉVALUATION DES ACTIFS

#### Méthodes d'évaluation

Le calcul de la valeur liquidative est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous.

#### Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

##### Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour ou du dernier cours connu, quelle que soit la place de cotation.

Certains titres obligataires peuvent être évalués à partir de prix fournis quotidiennement par des contributeurs actifs sur ce marché (relevés sur pages Bloomberg), permettant une valorisation au plus près du marché.

Les titres de créances sont évalués à la valeur actuelle.

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée en retenant le taux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Les taux de référence sont les suivants :

- titres de créances à plus d'un an : taux des BTAN
- titres de créances à moins d'un an : taux EURIBOR

Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. En application du principe de prudence, ces évaluations sont corrigées du risque émetteur.

Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. En application du principe de prudence, ces évaluations sont corrigées du risque émetteur.

##### Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement négociés sur un marché réglementé sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour ou du dernier cours connu.

##### Instruments financiers à terme et dérivés

Les contrats à terme fermes sont valorisés au cours de compensation du jour.

Les contrats à terme conditionnels sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### Instruments financiers et dérivés dont le cours n'a pas été constaté

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté ou qui n'ont pas fait l'objet de cotation le jour d'établissement de la valeur liquidative sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

#### Instruments financiers et instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé

##### Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les titres de créances sont évalués à la valeur actuelle.

##### Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

##### Instruments financiers à terme et dérivés

##### *Contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises*

Les contrats d'échange sont valorisés à leur valeur actuelle par actualisation des flux futurs, à l'exception, en l'absence de sensibilité particulière aux risques de marché, des contrats d'échange d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois. En application du principe de prudence, ces estimations sont corrigées du risque de contrepartie.

##### *Contrats d'échange financiers adossés*

L'instrument financier et le contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises associé, composant un échange financier adossé, font l'objet d'une évaluation globale.

## ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

### *Contrats d'échange de dividendes ou de performance*

Les contrats d'échange sont valorisés à leur valeur actuelle, hors indemnités de résiliation éventuelles, par recours à des modèles financiers : valeur mathématique intrinsèque ou autres modèles utilisant des calculs ou des paramètres faisant place à l'anticipation.

### Opérations à terme de devises

Les créances pour les achats à terme de devises et les dettes pour les ventes à terme de devises sont évaluées au cours du terme du jour de l'évaluation.

### Dérivés de crédit

Les crédits default swaps (CDS) sont valorisés à leur valeur actuelle. En application du principe de prudence, ces estimations sont corrigées du risque de contrepartie.

### **Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres**

#### Prêts de titres

Les créances représentatives des titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

#### Emprunts de titres

Les titres empruntés, ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés, sont évalués à la valeur de marché des titres concernés, majorée, en ce qui concerne la dette, de la rémunération de l'emprunt calculée prorata temporis.

#### Prises en pension livrée

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée de la rémunération à recevoir calculée prorata temporis.

Les prises en pension à taux fixe, non résiliables à tout moment sans coût ni pénalités pour l'OPC, d'une échéance supérieure à trois mois, sont évaluées à la valeur actuelle du contrat.

#### Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée de la rémunération à payer calculée prorata temporis.

Pour les mises en pension à taux fixe, non résiliables à tout moment sans coût ni pénalités pour l'OPC, d'une échéance supérieure à trois mois, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à la valeur actuelle du contrat.

### **Dépôts et Emprunts**

#### Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, cette valorisation est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

#### Emprunts d'espèces

Les emprunts d'espèces sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat.

### **Actifs et passifs en devises**

La devise de référence de la comptabilité est l'EURO.

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence comptable sont évalués au cours de change du jour à Paris.

### **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

### **Méthodes de comptabilisation**

Mode de comptabilisation des produits de dépôts et instruments financiers à revenu fixe : Enregistrement au compte de résultat au fur et à mesure que ceux-ci sont acquis.

Mode d'enregistrement des frais d'acquisitions et de cessions des instruments financiers : Les opérations en portefeuille sont comptabilisées au prix d'acquisition ou de cession frais exclus.

### **Frais facturés à l'OPC**

A l'exception des frais d'intermédiations, les frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC :

- les frais de gestion financière propres à la société de gestion,

## ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

- les frais administratifs externes à la société de gestion,
- les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion).

A ces frais, peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé son objectif de performance,
- des commissions de mouvement,
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au DICI (le cas échéant) ou au rapport annuel.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part RC : 0,70% TTC taux maximum Part IC/D : 0,40% TTC taux maximum Part MC : 0,47% TTC taux maximum Part WC : 0,20% TTC taux maximum Part RC2 : 0,47% TTC taux maximum
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	non significatif*
Prestataires percevant des commissions de mouvement : le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

\* L'OPC investit à moins de 20% dans d'autres OPC.

#### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changement intervenu : Néant.

Changement à intervenir : Néant.

#### Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

Changement intervenu : Néant.

Changement à intervenir : Néant.

#### Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

#### Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

#### Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de part

Les revenus de la part "R/C" sont capitalisés chaque année.

Les revenus de la part "I/C et/ou D" sont capitalisés et/ou distribués chaque année.

Les revenus de la part "M" sont capitalisés chaque année.

Les revenus de la part "WC" sont capitalisés chaque année.

Les revenus de la part "RC2" sont capitalisés chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part "R/C" sont capitalisés chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part "I/C et/ou D" sont capitalisés et/ou distribués chaque année ou mises en report à nouveau chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part "M" sont capitalisés chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part "WC" sont capitalisés chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part "RC2" sont capitalisés chaque année.

## Evolution de l'actif net

Devise	30.12.2022	31.12.2021
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>1 569 281 874,88</b>	1 824 510 991,23
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 077 776 067,49	1 236 940 563,25
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 694 745 473,68	-1 484 560 385,52
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	14 352,43	706 555,11
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-10 732 646,00	-8 995 453,89
Plus-values réalisées sur contrats financiers	2 803 170,37	815 609,90
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-940 152,50	-116 870,00
Frais de transaction	-45 493,87	-24 686,36
Différences de change	-3,71	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-3 092 583,49	-2 055 379,47
- Différence d'estimation exercice N	-5 530 013,87	-2 437 430,38
- Différence d'estimation exercice N-1	-2 437 430,38	-382 050,91
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	919 099,53	-388 503,20
- Différence d'estimation exercice N	1 170 246,70	251 147,17
- Différence d'estimation exercice N-1	251 147,17	639 650,37
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	8 432 525,99	2 449 431,38
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	2,45
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>949 670 737,44</b>	1 569 281 874,88

## Compléments d'information

### 1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

#### 1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	221 036 502,15	-
Obligations à taux variable	389 662 957,73	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

#### 1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	56 665 140,00	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	44 815 848,00	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	72 802 909,90

#### 1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	118 486 500,00	232 500 000,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	221 036 502,15	-	389 662 957,73	-
Titres de créances	174 283 897,90	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	82 076 517,37	-	-
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	989,15
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	106 360 250,00	-	-	12 126 250,00
Autres opérations	-	-	-	-

## 3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	205 952 040,53	212 162 409,25	178 801 753,76	13 783 256,34	-
Titres de créances	122 722 672,90	51 561 225,00	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	82 076 517,37	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	989,15	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	102 126 250,00	-	16 360 250,00	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

#### 4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

#### 5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>		<b>646 175,37</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises	-	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-	-
Autres Créances :		
Dépôts de garantie (versés)		423 680,12
Coupons à recevoir		135 315,03
Autres créances		87 180,22
-		-
-		-
Autres opérations		-
<b>Dettes</b>		<b>212 418,50</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises	-	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-	-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		212 418,50
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

**6. Capitaux propres**

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre de parts	Souscriptions		Rachats
		Montant	Nombre de parts	Montant
PART RC / FR0011387299	43 312,9	42 385 554,33	72 441,117	70 906 722,27
PART RC2 / FR0013358579	-	-	-	-
PART I C/D / FR0010914572	46 852,129	488 067 382,75	44 467,884	463 335 416,56
PART MC / FR0013285038	179 133,7	17 620 482,89	500 012,313	49 170 129,17
PART WC / FR0013309218	53 633,046	529 702 647,52	112 646,875	1 111 333 205,68
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART RC / FR0011387299		-		-
PART RC2 / FR0013358579		-		-
PART I C/D / FR0010914572		-		-
PART MC / FR0013285038		-		-
PART WC / FR0013309218		-		-
Rétrocessions par catégorie de part		Montant		Montant
PART RC / FR0011387299		-		-
PART RC2 / FR0013358579		-		-
PART D / XR0010914572		-		-
PART I C/D / FR0010914572		-		-
PART MC / FR0013285038		-		-
PART WC / FR0013309218		-		-
Commissions acquises à l'OPC par catégorie de part :		Montant		Montant
PART RC / FR0011387299		-		-
PART RC2 / FR0013358579		-		-
PART I C/D / FR0010914572		-		-
PART MC / FR0013285038		-		-
PART WC / FR0013309218		-		-

## 7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART RC / FR0011387299	<b>0,32</b>
PART RC2 / FR0013358579	<b>0,31</b>
PART I C/D / FR0010914572	<b>0,20</b>
PART MC / FR0013285038	<b>0,22</b>
PART WC / FR0013309218	<b>0,14</b>
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	
	<b>Montant</b>
Catégorie de part :	
PART RC / FR0011387299	-
PART RC2 / FR0013358579	-
PART I C/D / FR0010914572	-
PART MC / FR0013285038	-
PART WC / FR0013309218	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'OPC	<b>0,01</b>
- Ventilation par OPC "cible" :	
- OPC 1	-
- OPC 2	-
- OPC 3	-
- OPC 4	-

**8. Engagements reçus et donnés**

8.1. Description des garanties reçues par l'OPC avec mention des garanties de capital.....	Néant
8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés.....	Néant

**9. Autres informations**

## 9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

## 9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

## 9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et OPC gérés par ces entités :

- OPC	<b>82 178 094,57</b>
- autres instruments financiers	-

**10. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat** *(En devise de comptabilité de l'OPC)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	6 115 791,52	2 192 683,44
<b>Total</b>	<b>6 115 791,52</b>	<b>2 192 683,44</b>

PART RC / FR0011387299	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	826 942,11	-2 887,20
<b>Total</b>	<b>826 942,11</b>	<b>-2 887,20</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

PART RC2 / FR0013358579	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4,45	-0,06
<b>Total</b>	<b>4,45</b>	<b>-0,06</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

PART I C/D / FR0010914572	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 466 925,14	426 861,42
<b>Total</b>	<b>2 466 925,14</b>	426 861,42
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART MC / FR0013285038	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	276 051,07	75 052,31
<b>Total</b>	<b>276 051,07</b>	75 052,31
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART WC / FR0013309218	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 545 868,75	1 693 656,97
<b>Total</b>	<b>2 545 868,75</b>	1 693 656,97
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-



	30.12.2022	31.12.2021
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 756 809,17	-7 166 376,30
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-5 756 809,17</b>	<b>-7 166 376,30</b>

PART RC / FR0011387299	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-959 314,30	-854 324,54
<b>Total</b>	<b>-959 314,30</b>	<b>-854 324,54</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART RC2 / FR0013358579	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-5,51	-5,01
<b>Total</b>	<b>-5,51</b>	<b>-5,01</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

PART I C/D / FR0010914572	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 329 277,77	-1 641 238,61
<b>Total</b>	<b>-2 329 277,77</b>	<b>-1 641 238,61</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART MC / FR0013285038	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-268 989,47	-347 222,32
<b>Total</b>	<b>-268 989,47</b>	<b>-347 222,32</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART WC / FR0013309218	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 199 222,12	-4 323 585,82
<b>Total</b>	<b>-2 199 222,12</b>	<b>-4 323 585,82</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

**12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices**

Date de création du Fonds : 5 Juillet 2010.

Devise OPC

EUR	<b>30.12.2022</b>	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Actif net	<b>949 670 737,44</b>	1 569 281 874,88	1 824 510 991,23	2 121 150 017,82	2 121 541 453,55

**PART RC / FR0011387299**

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	<b>30.12.2022</b>	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	<b>161 263,758</b>	190 391,975	154 785	182 203,527	150 877,239
Valeur liquidative	<b>980,81</b>	982,09	987,91	990,78	990,91
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>-0,82</b>	-4,50	-5,55	-3,75	-6,12

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

**PART RC2 / FR0013358579**

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	<b>30.12.2022</b>	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	<b>1</b>	1	1	1	1
Valeur liquidative	<b>987,01</b>	988,19	993,92	996,75	996,72
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>-1,06</b>	-5,07	-5,90	-4,06	-0,98

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

## PART I C/D / FR0010914572

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	<b>36 782,551</b>	34 398,306	48 148,453	59 883,688	107 864,935
Valeur liquidative	<b>10 446,4</b>	10 447,49	10 496,78	10 514,71	10 503,47
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>3,74</b>	-35,30	-46,40	-27,24	-42,81

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

## PART MC / FR0013285038

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	<b>450 094,868</b>	770 973,481	665 834,533	559 844,465	679 142,919
Valeur liquidative	<b>98,57</b>	98,60	99,09	99,28	99,19
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>0,01</b>	-0,35	-0,45	-0,27	-0,43

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<b>PART WC / FR0013309218</b>		Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR			
	<b>30.12.2022</b>	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	<b>36 639,568</b>	95 653,397	110 685,111	126 156,091	77 680,434
Valeur liquidative	<b>9 904,17</b>	9 899,28	9 940,03	9 951,03	9 934,43
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>9,46</b>	-27,49	-37,97	-19,78	-28,58

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

## Inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
<b>Obligation</b>						
XS1907118464	AT T INC FRN 05/09/2023	PROPRE	4 000 000,00	4 027 573,11	EUR	0,42
XS0903433513	AT&T INC 2.5% 15/03/23	PROPRE	5 000 000,00	5 100 984,93	EUR	0,54
FR0011394907	AUTOROUTES DU SUD 2.875% 18/01/2023	PROPRE	3 000 000,00	3 083 815,48	EUR	0,32
XS1788584321	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG FRN 09/03/2023	PROPRE	12 000 000,00	12 028 435,00	EUR	1,27
XS2384578824	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG FRN 09/09/2023	PROPRE	6 200 000,00	6 248 901,64	EUR	0,66
XS1608362379	BANCO SANTANDER SA FRN 05/01/2023	PROPRE	8 500 000,00	8 546 431,25	EUR	0,90
XS2476266205	BANCO SANTANDER SA FRN 05/05/2024	PROPRE	12 100 000,00	12 260 030,57	EUR	1,29
XS1717591884	BANCO SANTANDER SA FRN 21/11/2024	PROPRE	10 000 000,00	10 042 182,22	EUR	1,06
XS2293577354	BANCO SANTANDER SA FRN 29/01/2026	PROPRE	8 900 000,00	8 860 325,78	EUR	0,93
XS2438833423	BANK OF NOVA SCOTIA FRN 01/02/2024	PROPRE	11 000 000,00	11 106 526,75	EUR	1,17
XS2342059784	BARCLAYS PLC VAR 12/05/2026	PROPRE	5 000 000,00	4 922 930,56	EUR	0,52
XS2240469523	BMW FINANCE NV FRN 02/10/2023	PROPRE	10 000 000,00	10 034 473,33	EUR	1,06
XS1626933102	BNP PARIBAS FRN 07/06/2024	PROPRE	10 000 000,00	10 096 837,50	EUR	1,06
XS1756434194	BNP PARIBAS FRN 19/01/2023	PROPRE	15 000 000,00	15 054 370,00	EUR	1,59
XS1823532996	BNP PARIBAS FRN 22/05/2023	PROPRE	12 992 000,00	13 050 565,77	EUR	1,37
XS2485554088	BNP PARIBAS ISSUANCE BV FRN 27/08/2025	PROPRE	5 000 000,00	5 023 640,00	EUR	0,53
XS1823532640	BNP PARIBAS 1.125% 22/11/2023	PROPRE	5 000 000,00	4 939 272,60	EUR	0,52
FR0013309317	BPCE SA VAR 11/01/2023	PROPRE	14 400 000,00	14 458 924,80	EUR	1,52
FR0013323672	BPCE SA VAR 23/03/2023	PROPRE	10 000 000,00	10 014 250,56	EUR	1,05
FR0013446580	CARREFOUR BANQUE FRN 12/09/2023	PROPRE	19 000 000,00	19 056 683,33	EUR	2,01
XS1457608013	CITIGROUP INC 0.75% 26/10/2023	PROPRE	9 000 000,00	8 884 150,27	EUR	0,94
DE000CZ45WX9	COMMERZBANK AG FRN 24/11/2023	PROPRE	14 200 000,00	14 335 909,78	EUR	1,51
DE000CZ40M21	COMMERZBANK AG 0.5% 28/08/2023	PROPRE	7 000 000,00	6 914 343,97	EUR	0,73
XS1871439342	COOPERATIVE RABOBANK UA 0.75% 29/08/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 912 995,89	EUR	1,04
XS1787278008	CREDIT AGRICOLE LONDON FRN 06/03/2023	PROPRE	22 000 000,00	22 059 681,11	EUR	2,32
FR0012467520	CREDIT MUTUEL ARKEA 1% 26/01/2023	PROPRE	9 600 000,00	9 685 918,68	EUR	1,02

ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1799061558	DANSKE BANK A/S 0.875% 22/05/2023	PROPRE	12 530 000,00	12 492 131,94	EUR	1,32
XS2406549464	DANSKE BANK VAR 10/11/2024	PROPRE	4 000 000,00	3 873 179,18	EUR	0,41
XS0842659426	ENEL FINANCE INTL NV 4.875% 17/04/2023	PROPRE	1 600 000,00	1 665 743,34	EUR	0,18
XS2549047673	FCA BANK SPA IRELAND FRN 24/03/2024	PROPRE	15 000 000,00	15 068 620,83	EUR	1,59
XS2109806369	FCA BANK SPA IRELAND 0.25% 28/02/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 988 264,38	EUR	1,05
XS1485748393	GENERAL MOTORS FINL CO 0.955% 07/09/2023	PROPRE	7 000 000,00	6 922 211,78	EUR	0,73
XS2338355360	GOLDMAN SACHS GP FRN 30/04/2024	PROPRE	13 000 000,00	13 062 024,44	EUR	1,38
XS2441551970	GOLDMAN SACHS GROUP INC FRN 07/02/2025	PROPRE	12 000 000,00	12 026 588,00	EUR	1,27
XS1614198262	GOLDMAN SACHS GROUP INC 1.375% 15/05/2024	PROPRE	4 000 000,00	3 955 709,59	EUR	0,42
XS1265805090	GOLDMAN SACHS GROUP INC 2% 27/07/2023	PROPRE	5 000 000,00	5 029 385,62	EUR	0,53
XS1882544205	ING GROUP FRN 20/09/2023	PROPRE	14 000 000,00	14 079 612,56	EUR	1,48
XS1374993712	INTESA SANPAOLA SPA 1.209% 03/03/2023	PROPRE	16 600 000,00	16 675 953,30	EUR	1,76
XS1873219304	INTESA SANPAOLO SPA 2.125% 30/08/2023	PROPRE	6 000 000,00	6 023 313,70	EUR	0,63
XS0883614231	JPMORGAN CHASE 2.75% 01/02/23	PROPRE	2 700 000,00	2 769 106,68	EUR	0,29
BE0002805860	KBC GROUP NV FRN 23/06/2024	PROPRE	10 000 000,00	10 013 295,56	EUR	1,05
BE0002266352	KBC GROUP NV 0.75% 18/10/2023	PROPRE	6 000 000,00	5 917 633,15	EUR	0,62
BE0002840214	KBC GROUP SA/NV FRN 23/02/2025	PROPRE	4 000 000,00	4 012 838,56	EUR	0,42
XS1749378342	LLOYDS BANK GROUP PLC VAR 15/01/2024	PROPRE	10 000 000,00	10 055 945,21	EUR	1,06
XS1633845158	LLYODS BANKING GROUP PLC FRN 21/06/2024	PROPRE	12 000 000,00	12 097 759,67	EUR	1,27
XS2438623709	NATIONAL BANK OF CANADA FRN 01/02/2024	PROPRE	2 900 000,00	2 926 785,37	EUR	0,31
XS1837997979	NATWEST MARKETS PLC 1.125% 14/06/2023	PROPRE	9 000 000,00	8 998 621,64	EUR	0,95
XS1368470156	NORDEA BANK AB 1.00% 22/02/2023	PROPRE	3 400 000,00	3 424 242,47	EUR	0,36
FR0013412699	RCI BANQUE SA 0.75% 10/04/2023	PROPRE	3 000 000,00	3 001 550,55	EUR	0,32
FR0013448669	RCI BANQUE 0.25% 08/03/2023	PROPRE	7 775 000,00	7 762 961,53	EUR	0,82
IT0004898034	REPUBLIC OF ITALY 4.50% 01/05/2023	PROPRE	27 000 000,00	27 385 060,28	EUR	2,88
XS2437825388	ROYAL BK CANADA TORONTO FRN 31/01/2024	PROPRE	10 000 000,00	10 099 766,67	EUR	1,06
XS1382368113	ROYAL BK SCOTLND GRP PLC 2.50% 22/03/2023	PROPRE	5 000 000,00	5 101 537,67	EUR	0,54
XS1781346801	SANTANDER CONSUMER BANK 0.75% 01/03/2023	PROPRE	8 000 000,00	8 031 830,14	EUR	0,85
XS1616341829	SOCIETE GENERALE FRN 22/05/2024	PROPRE	14 000 000,00	14 143 609,67	EUR	1,49

## ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013321791	SOCIETE GENERALE VAR 06/03/2023	PROPRE	12 000 000,00	12 025 873,33	EUR	1,27
XS1718306050	SOCIETE GENERALE 0.5% 13/01/2023	PROPRE	10 400 000,00	10 445 791,34	EUR	1,10
FR0013403441	SOCIETE GENERALE 1.25% 15/02/2024	PROPRE	10 000 000,00	9 870 573,97	EUR	1,04
XS1790931114	SPAREBANK 1 OESTLANDET 0.875% 13/03/2023	PROPRE	15 500 000,00	15 564 881,30	EUR	1,64
IT0005199267	UNICREDIT SPA VAR 30/06/2023	PROPRE	19 192 000,00	19 206 592,32	EUR	2,02
XS1754213947	UNICREDIT SPA 1% 18/01/2023	PROPRE	14 000 000,00	14 128 786,58	EUR	1,49
XS2546459582	VATTENFALL AB FRN 18/04/2024	PROPRE	9 000 000,00	9 065 840,00	EUR	0,95
FR0013210408	VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 0.314% 04/10/2023	PROPRE	4 100 000,00	4 035 682,68	EUR	0,42
Total Obligation				610 699 459,88		64,31
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0010017731	ALLIANZ SECURICASH SRI I	PROPRE	35,00	4 195 862,36	EUR	0,44
FR0013090669	ALZ CASH FACILITY DISTRIBUTION I3	PROPRE	850,00	77 982 232,21	EUR	8,21
Total O.P.C.V.M.				82 178 094,57		8,65
Total Valeurs mobilières				692 877 554,45		72,96
Swap de Taux						
SWAP03988800	LCH00088678133#S_202	PROPRE	25 000 000,00	201 946,16	EUR	0,02
SWAP03989506	LCH00088722235#S_202	PROPRE	25 000 000,00	234 918,75	EUR	0,02
SWAP03989507	LCH00088722338#S_202	PROPRE	25 000 000,00	191 950,53	EUR	0,02
SWAP03990895	LCH00089024398#S_202	PROPRE	25 000 000,00	249 757,06	EUR	0,03
SWAP04003273	LCH00090808835#S_202	PROPRE	25 000 000,00	92 440,86	EUR	0,01
SWAP04011934	LCH00092660511#S_202	PROPRE	15 000 000,00	34 336,15	EUR	0,00
SWAP04017627	LCH00093438765#S_202	PROPRE	25 000 000,00	45 380,12	EUR	0,00
SWAP04020940	LCH00094459094	PROPRE	25 000 000,00	1 494,39	EUR	0,00
SWAP04021888	LCH00095157612#S_202	PROPRE	15 000 000,00	-164,34	EUR	-0,00
SWAP04023578	LCH00095765770#S_202	PROPRE	20 000 000,00	-93,03	EUR	-0,00
SWAP04023807	LCH00095840476#S_202	PROPRE	10 000 000,00	-499,78	EUR	-0,00
SWAP04024020	LCH00096020171#S_202	PROPRE	12 000 000,00	-2 651,68	EUR	-0,00
SWAP04024527	LCH00096471452#S_202	PROPRE	10 000 000,00	-823,31	EUR	-0,00
SWAP04025064	LCH00096796652#S_202	PROPRE	5 000 000,00	-1 144,69	EUR	-0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP04025209	LCH00096876049#S_202	PROPRE	3 000 000,00	-732,10	EUR	-0,00
SWAP04025208	LCH00096904845#S_202	PROPRE	2 500 000,00	-457,53	EUR	-0,00
SWAP04026165	LCH00097675244#S_202	PROPRE	10 000 000,00	-2 251,05	EUR	-0,00
SWAP04026440	LCH00097819738#S_202	PROPRE	10 000 000,00	50 374,32	EUR	0,01
SWAP04026706	LCH00097991262#S_202	PROPRE	10 000 000,00	8 218,38	EUR	0,00
SWAP04027830	LCH00098398034#S_202	PROPRE	20 000 000,00	547,77	EUR	0,00
SWAP04028314	LCH00098723869#S_202	PROPRE	5 000 000,00	-3 297,78	EUR	-0,00
Total Swap de Taux				1 099 249,20		0,12
Liquidites						
<b>APPELS DE MARGES</b>						
	Appel de marge EUR	PROPRE	-1 099 249,20	-1 099 249,20	EUR	-0,12
	Appel marge EUR	PROPRE	-70 997,50	-70 997,50	EUR	-0,01
Total APPELS DE MARGES				-1 170 246,70		-0,12
<b>AUTRES</b>						
	Prov Int Neg CptCash	PROPRE	87 180,22	87 180,22	EUR	0,01
Total AUTRES				87 180,22		0,01
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	Banque EUR CRS	PROPRE	-989,15	-989,15	EUR	-0,00
	Banque EUR SGP	PROPRE	82 076 517,37	82 076 517,37	EUR	8,64
Total BANQUE OU ATTENTE				82 075 528,22		8,64
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	Deposit OTC EUR	PROPRE	235 776,02	235 776,02	EUR	0,02
	Gar sur MAT ferm V	PROPRE	187 904,10	187 904,10	EUR	0,02
Total DEPOSIT DE GARANTIE				423 680,12		0,04
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PrComGestAdm	PROPRE	-1 589,61	-1 589,61	EUR	-0,00
	PrComGestAdm	PROPRE	-0,01	-0,01	EUR	-0,00
	PrComGestAdm	PROPRE	-4 071,48	-4 071,48	EUR	-0,00
	PrComGestAdm	PROPRE	-452,91	-452,91	EUR	-0,00
	PrComGestAdm	PROPRE	-4 009,68	-4 009,68	EUR	-0,00
	PrComGestDep	PROPRE	-6 104,75	-6 104,75	EUR	-0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PrComGestDep	PROPRE	-0,04	-0,04	EUR	-0,00
	PrComGestDep	PROPRE	-15 636,17	-15 636,17	EUR	-0,00
	PrComGestDep	PROPRE	-1 739,35	-1 739,35	EUR	-0,00
	PrComGestDep	PROPRE	-15 398,78	-15 398,78	EUR	-0,00
	PrComGestFin	PROPRE	-40 653,99	-40 653,99	EUR	-0,00
	PrComGestFin	PROPRE	-0,24	-0,24	EUR	-0,00
	PrComGestFin	PROPRE	-63 750,96	-63 750,96	EUR	-0,01
	PrComGestFin	PROPRE	-8 112,61	-8 112,61	EUR	-0,00
	PrComGestFin	PROPRE	-50 897,92	-50 897,92	EUR	-0,01
	Total FRAIS DE GESTION			-212 418,50		-0,02
	Total Liquidites			81 203 723,36		8,55
	Futures					
	<b>Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>					
DU100323	EURO SCHATZ 0323	PROPRE	-155,00	30 685,00	EUR	0,00
ER130323	3MO EURO EURIBO 0323	PROPRE	-50,00	40 312,50	EUR	0,00
	Total Taux ( Livraison du sous-jacent )			70 997,50		0,01
	Total Futures			70 997,50		0,01
	Creances negociables					
	<b>Interets precomptes.</b>					
FR0127742189	BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT ZCP 10/07/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 852 285,00	EUR	1,04
IT0005505083	BOT 0% 28/02/2023	PROPRE	15 000 000,00	14 956 200,00	EUR	1,57
IT0005512857	BOT 0% 28/04/2023	PROPRE	42 000 000,00	41 708 940,00	EUR	4,39
FR0127103085	EDF ZCP 17/01/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 992 442,00	EUR	1,05
FR0127533786	ELECTRICITE DE FRANCE ZCP 13/01/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 994 608,00	EUR	1,05
XS2571805493	ENEL FINANCE INTERN ZCP 30/01/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 984 447,00	EUR	1,05
XS2569685766	ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV ZCP 20/03/2023	PROPRE	20 000 000,00	19 897 214,00	EUR	2,10
XS2552644788	THE ROYAL BANK OF S ZCP 01/02/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 986 734,00	EUR	1,05
XS2542724773	THE ROYAL BANK OF SCOTLAND INT ZCP 06/01/2023	PROPRE	15 000 000,00	14 997 958,50	EUR	1,58
XS2536371706	VATTENFALL AB ZCP 19/01/2023	PROPRE	8 000 000,00	7 992 618,40	EUR	0,84
XS2562948773	VATTENFALL AB ZCP 30/03/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 943 938,00	EUR	1,05

## ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0127395228	VEOLIA ENVIRONMENT SA ZCP 30/01/2023	PROPRE	15 000 000,00	14 976 513,00	EUR	1,58
Total Interets precomptes.				174 283 897,90		18,35
Total Creances negociables				174 283 897,90		18,35
Coupons						
<b>Obligation</b>						
XS2240469523	BMW FINANC FRN 10/23	ACHLIG	100,00	44 488,89	EUR	0,00
IT0005199267	UNICREDIT VAR 2023	ACHLIG	19 192,00	90 826,14	EUR	0,01
Total Obligation				135 315,03		0,01
Total Coupons				135 315,03		0,01
<b>Total ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR</b>				<b>949 670 737,44</b>		<b>100,00</b>

Dénomination du produit :  
**Allianz Euro Oblig Court Terme ISR**  
 Identifiant d'entité juridique: 549300PGXL5GTMG8PC85

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?**

Oui  Non

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_%

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_%

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 12,83% d'investissements durables

- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Allianz Euro Oblig Court Terme ISR (l'« OPC ») a promu les caractéristiques environnementales et/ou sociales en intégrant des facteurs environnementaux, sociaux, relatifs aux droits de l'homme, à la bonne gouvernance ainsi qu'au comportement de marché grâce à la mise en œuvre d'une approche "Best-in Class". Cette approche a intégré l'évaluation des émetteurs privés ou souverains sur la base d'une notation ISR qui a été utilisée pour construire le portefeuille.

En outre, nous avons appliqué des critères minimum d'exclusion relatifs à la durabilité pour les investissements en titres directs.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but de réaliser les caractéristiques environnementales ou sociales que le Fonds a promues.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales, les indicateurs de durabilité suivants ont été utilisés, avec les résultats ci-dessous :

- Le pourcentage effectif du portefeuille (le portefeuille, à cet égard, ne comprenait pas de dérivés ou d'instruments non notés par nature (par exemple, liquidités et dépôts)) investi dans des émetteurs "Best -in-Class" (émetteurs disposant d'une notation ISR minimale de 2 sur une échelle de 0 à 4, 0 étant la plus mauvaise notation et 4 la meilleure) était de 86,52%.

- L' OPC a adhéré à la réduction de 20 % de son univers d'investissement

- Les principales incidences négatives (PAI) des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte à travers le respect des critères d'exclusion suivants appliqués aux investissements en titres directs :

- Titres émis par des sociétés impliquées dans les armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques, armes biologiques, uranium appauvri, phosphore blanc et armes nucléaires),

- Titres émis par des entreprises enfreignant gravement les principes et les directives, tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme en raison de pratiques problématiques en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption,

- Titres émis par des sociétés qui tirent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires de leur implication dans les armes, équipements militaires et services connexes,

- Titres émis par des sociétés qui tirent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique,

- Titres émis par des sociétés de services publics qui génèrent plus de 20 % de leur chiffre d'affaires du charbon,

- Titres émis par des sociétés impliquées dans la production de tabac et titres émis par des sociétés qui génèrent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la distribution de tabac.

Les investissements directs dans des émetteurs souverains dont le score de l'indice Freedom House est insuffisant ont été exclus.

Les critères d'exclusion minimaux durables étaient basés sur des informations provenant d'un fournisseur de données externe et codés en conformité pré- et post-négociation. L'examen a été effectué au moins semestriellement.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables ont contribué à des objectifs environnementaux et/ou sociaux, pour lesquels les gérants ont utilisé comme cadre de référence, entre autres, les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies, ainsi que les objectifs de la taxonomie de l'UE.

L'évaluation de la contribution positive aux objectifs environnementaux ou sociaux ont été basées sur une méthodologie propriétaire qui intègre des éléments quantitatifs et qualitatifs issus de la recherche interne. La première étape a été l'application de la méthodologie qui a conduit à une ségrégation des activités commerciales de l'entreprise. La deuxième étape, a été l'application de l'approche qualitative afin d'évaluer si les activités commerciales contribuaient positivement à un objectif environnemental ou social.

La contribution positive au niveau de le Fonds a été calculée en tenant compte de la part des revenus de chaque émetteur attribuable aux activités économiques qui ont contribué aux objectifs environnementaux et/ou sociaux, à condition que l'émetteur respecte le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » (« DNSH ») et des pratiques de bonne gouvernance. Une agrégation pondérée par les actifs a ensuite été réalisée.

En outre, en ce qui concerne certains types de titres qui financent des projets spécifiques contribuant à des objectifs environnementaux ou sociaux, l'investissement dans sa globalité a été considéré comme contribuant à des objectifs environnementaux et/ou sociaux. Une évaluation du respect du principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » (« DNSH ») et des pratiques de bonne gouvernance a également été réalisée pour ces titres.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas cause de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pour s'assurer que les Investissements durables ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental et/ou social, le Gestionnaire d'investissement s'est appuyé sur les indicateurs PAI, dans lesquels des seuils de significativité ont été définis afin d'identifier les émetteurs portant un préjudice important. Un engagement auprès des émetteurs qui ne respectent pas le seuil défini peut être mis en place pendant une période limitée pour remédier à l'impact négatif. Cependant, si l'émetteur n'a pas atteint les seuils de significativité définis, deux fois de suite, ou en cas d'échec d'engagement, alors il est réputé ne pas passer le filtre DNSH. Les investissements dans des titres d'émetteurs qui n'ont pas passé le filtre DNSH, n'ont pas été comptabilisés comme des investissements durables.

● *Comment les indicateurs d'incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les indicateurs PAI ont été considérés soit dans le cadre de l'application des critères d'exclusion, soit au travers de seuils sur une base sectorielle ou absolue. Des seuils de significativité ont également été définis en référence à des critères qualitatifs ou quantitatifs.

Etant donné l'absence de couverture de données pour certains des indicateurs PAI, des points de données équivalents ont été utilisés, le cas échéant, pour évaluer les indicateurs PAI lors de l'application de l'évaluation DNSH pour les entreprises sur la base des indicateurs suivants:

- part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable,
- les activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la diversité biologique,
- rejets dans l'eau,
- l'absence de procédures et de mécanismes de conformité visant à garantir le respect des principes de l'UNGC et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Les indicateurs suivants ont été appliqués pour les souverains :

- Intensité des GES
- Pays sujets aux violations de normes sociales

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne ? Description détaillée:*

Les critères minimums d'exclusion en matière de durabilité appliqués par le Gérant ont écarté les entreprises impliquées dans des pratiques controversées, contraires aux normes internationales. Le cadre normatif de base se compose des principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et sont intégrés dans les objectifs de développement durable. Les investissements durables ont été alignés sur les Principes directeurs de l'OCDE appliqués aux entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, car les titres émis par des entreprises enfreignant gravement les cadres en question ont été exclus de l'univers d'investissement.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux et sociaux.*



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

AllianzGI a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers et tient compte des indicateurs PAI dans sa démarche d'engagement actionnarial. Ces deux éléments sont pertinents pour atténuer de potentiels impacts négatifs en tant qu'entreprise.

En raison de son engagement envers l'initiative Net Zero Asset Managers, AllianzGI a réduit ses émissions de gaz à effet de serre en partenariat avec des clients propriétaires d'actifs sur des objectifs de décarbonation, conformément à l'ambition d'atteindre zéro émission nette d'ici à 2050 pour tous les actifs sous gestion. Dans le cadre de cet objectif, AllianzGI avait fixé un objectif intermédiaire pour la proportion d'actifs à gérer en ligne avec l'atteinte de l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050.

Le Gestionnaire d'investissement de l'OPC a pris en compte les indicateurs PAI concernant les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité, l'eau, les déchets ainsi que les questions sociales et sociales pour les émetteurs privés et, le cas échéant, l'indice Freedom House a été appliqué aux investissements dans les titres d'émetteurs souverains. Les indicateurs PAI ont été pris en compte dans le processus d'investissement du Gestionnaire d'investissement par le biais d'exclusions, comme décrit dans la section relative à la performance des indicateurs de durabilité.

De plus, la couverture des données requises pour les indicateurs PAI a été hétérogène. La couverture des données relatives à la biodiversité, à l'eau et aux déchets est faible et les indicateurs PAI associés ont été pris en compte en excluant les titres émis par des entreprises caractérisées par une grave violation de principes et directives tels que les principes du Pacte mondial des Nations Unies, les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme en raison de pratiques

problématiques en matière de droits de l'Homme, de droits du travail, d'environnement et de corruption.

De plus, des indicateurs PAI parmi d'autres facteurs de durabilité ont été appliqués pour calculer la notation ISR. La notation ISR a été utilisée pour la construction du portefeuille.

Les indicateurs PAI suivants ont été pris en compte :

Applicable aux sociétés :

- Émissions de GES
- Empreinte carbone
- Intensité GES des entreprises bénéficiaires
- Exposition aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles
- Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la diversité
- Rejets dans l'eau
- Ratio de déchets dangereux
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies
- Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies
- Mixité au sein des organes de gouvernance
- Exposition à des armes controversées

Applicable aux émetteurs souverains et supranationaux :

- Pays sujets à des violations de normes sociales.

### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au cours de la période de référence, la majorité des investissements du produit financier comportaient des actions, des dettes et des fonds cibles. Une partie limitée du produit financier contenait des actifs qui ne promouvaient pas les caractéristiques environnementales ou sociales. Des exemples de tels actifs sont les dérivés, les liquidités et les dépôts. Comme ces actifs n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier, ils ont été exclus de la répartition des principaux investissements.

Les principaux investissements sont des investissements disposant d'un poids important au sein du produit financier. Les pondérations sont calculées à partir d'une moyenne aux quatre dates d'évaluation. Les dates d'évaluation sont : la date de reporting et le dernier jour de chaque troisième mois pendant neuf mois à compter de la date de clôture.



Ce texte comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01.01.2022-31.12.2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ALLIANZ CASH FACILITY FD-I3	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	5,89%	La France
ALLIANZ SECURICASH SRI	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	3,32%	La France
BUONI POLIENNALI DEL TES FIX 0.900% 01.08.2022	ADMINISTRATION PUBLIQUE	2,13%	L'Italie
CREDIT AGRICOLE LONDON EMTN VAR 06.03.2023	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,62%	La France
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO FIX 0.450% 31.10.2022	ADMINISTRATION PUBLIQUE	1,46%	L'Espagne
CARREFOUR BANQUE VAR 12.09.2023	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,33%	La France
BUONI POLIENNALI DEL TES FIX 1.200% 01.04.2022	ADMINISTRATION PUBLIQUE	1,28%	L'Italie
INTESA SANPAOLO SPA EMTN VAR 03.03.2023	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,20%	L'Italie
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG EMTN VAR 09.03.2023	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,20%	L'Espagne
GOLDMAN SACHS GROUP INC EMTN VAR 30.04.2024	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,19%	USA
BNP PARIBAS EMTN VAR 19.01.2023	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,17%	La France
UNICREDIT SPA VAR 30.06.2023	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,17%	L'Italie
CERT DI CREDITO DEL TES ZERO 28.09.2022	ADMINISTRATION PUBLIQUE	1,16%	L'Italie

BUONI POLIENNALI DEL TES FIX 1.350% 15.04.2022	ADMINISTRATION PUBLIQUE	1,13%	L'Italie
FCA BANK SPA IRELAND EMTN FIX 0.625% 24.11.2022	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,12%	L'Italie



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La majorité des actifs du Fonds ont été utilisés pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce Fonds. Une partie limitée du Fonds contenait des actifs qui ne promouvaient pas les caractéristiques environnementales ou sociales. Des exemples de tels instruments sont les dérivés, les liquidités et les dépôts, certains fonds cibles et les investissements dont les qualifications environnementales, sociales ou de bonne gouvernance

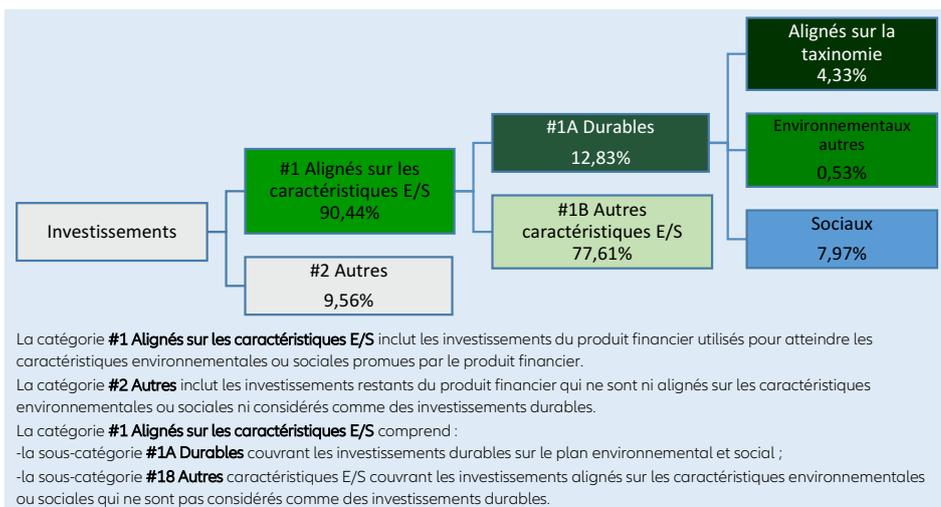
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

#### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

Certaines activités économiques peuvent contribuer à plusieurs sous-catégories durables (sociale, alignée à la taxonomie ou environnementale non alignée à la taxonomie). Cela induit, que dans certains cas, la somme des sous-catégories durables ne corresponde pas au total de la catégorie durable. Néanmoins, il n'est pas possible de comptabiliser doublement une contribution pour déterminer le total des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte,
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



#### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le tableau ci-dessous présente les parts des investissements du produit financier dans divers secteurs et sous-secteurs. L'analyse est basée sur la classification NACE des activités économiques de la société ou de l'émetteur des titres dans lesquels le produit financier est investi. En cas d'investissement dans des fonds cibles, une approche par transparence est appliquée afin que les affiliations sectorielles et sous-sectorielles des actifs sous-jacents des fonds cibles soient prises en compte, et ce afin d'assurer la transparence sur l'exposition sectorielle du produit financier.

Les rapports sur les secteurs et sous-secteurs de l'économie qui tirent des revenus de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, des combustibles fossiles tels que définis à l'article 2, point (62), du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil n'est actuellement pas possible, car l'évaluation ne comprend que les niveaux de classification NACE I et II. Les activités liées aux combustibles fossiles mentionnées sont incluses et agrégées avec d'autres activités dans les sous-secteurs B5, B6, B9, C28, D35 et G46.

NACE	Secteur et sous-secteur	% d'actifs
C	ATTIVITÀ MANIFATTURIERE	3,68%
C15	Confezione di articoli in pelle e simili	0,04%
C29	Fabbricazione di autoveicoli, rimorchi e semirimorchi	3,64%
C30	Fabbricazione di altri mezzi di trasporto	0,00%
D	FORNITURA DI ENERGIA ELETTRICA, GAS, VAPORE E ARIA CONDIZIONATA	2,23%
D35	Fornitura di energia elettrica, gas, vapore e aria condizionata	2,23%
E	FORNITURA DI ACQUA; RETI FOGNARIE, ATTIVITÀ DI TRATTAMENTO DEI RIFIUTI E RISANAMENTO	2,27%
E36	Raccolta, trattamento e fornitura di acqua	2,27%
H	TRASPORTO E MAGAZZINAGGIO	0,34%
H52	Magazzinaggio e attività di supporto ai trasporti	0,34%
J	SERVIZI DI INFORMAZIONE E COMUNICAZIONE	1,47%
J61	Telecomunicazioni	1,47%
K	ATTIVITÀ FINANZIARIE E ASSICURATIVE	73,08%
K64	Prestazione di servizi finanziari (ad esclusione di assicurazioni e fondi pensione)	68,95%
K66	Attività ausiliarie dei servizi finanziari e delle attività assicurative	4,13%
N	ATTIVITÀ AMMINISTRATIVE E DI SERVIZI DI SUPPORTO	0,22%
N77	Attività di noleggio e leasing	0,22%
NA	NON SECTORISÉ	6,60%
O	AMMINISTRAZIONE PUBBLICA E DIFESA; ASSICURAZIONE SOCIALE OBBLIGATORIA	10,11%
O84	Amministrazione pubblica e difesa; assicurazione sociale obbligatoria	10,11%



#### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements alignés sur la taxonomie comprenaient des investissements en dette et/ou en actions dans des activités économiques durables sur le plan environnemental alignées sur la taxonomie de l'UE. Les données alignées sur la taxonomie sont fournies par un fournisseur de données externe. Les données alignées sur la taxonomie étaient, seulement dans de rares cas, des données déclarées par les entreprises conformément à la taxonomie de l'UE. Le fournisseur de données a obtenu des données alignées sur la taxonomie à partir d'autres données d'entreprise équivalentes disponibles.

Les activités alignées sur la taxonomie sont des activités qui répondent aux critères de la taxonomie de l'UE. Si un investissement n'est pas aligné sur la taxonomie de l'UE parce que l'activité n'est pas ou pas encore couverte par la taxonomie de l'UE ou que la contribution positive n'est pas suffisamment importante pour satisfaire aux critères d'examen technique de la taxonomie, cet investissement peut néanmoins être considéré comme un investissement durable sur le plan environnemental, à condition qu'il respecte tous les critères associés.

Les données n'ont pas été certifiées par des auditeurs ou fait l'objet d'un examen par des tiers.

Les données n'incluent pas de données sur les obligations d'État. À ce jour, aucune méthodologie reconnue n'est disponible pour déterminer la part d'activités alignées sur la taxinomie pour un investissement dans des obligations d'État.

La part des investissements dans les souverains était de 10,11% (calculé sur la base de l'approche par transparence).

À la date du rapport, les données fiables sur l'alignement taxinomique n'étaient disponibles que pour déterminer dans quelle mesure les investissements agrégés concernaient des activités économiques durables sur la base du chiffre d'affaires. Par conséquent, les valeurs correspondantes pour les dépenses d'exploitation et d'investissement sont affichées à zéro.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?**

Oui:

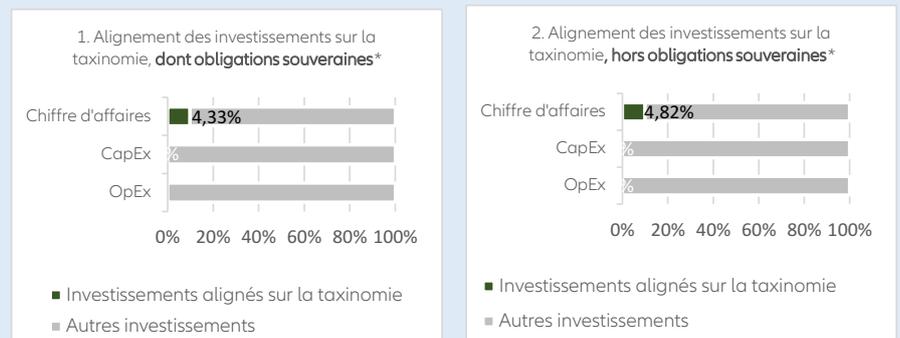
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

La ventilation des parts des investissements alignés sur la taxinomie dans les gaz fossiles et dans l'énergie nucléaire n'est actuellement pas possible car les données ne sont pas encore disponibles sous une forme vérifiée.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de.

La ventilation des parts des investissements alignés sur la taxinomie en fonction des objectifs de la taxinomie n'est actuellement pas possible car les données ne sont pas encore disponibles sous une forme vérifiée.

Objectifs environnementaux	% d'actifs
l'atténuation du changement climatique	0,00 %
l'adaptation au changement climatique	0,00 %

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Activités	% d'actifs
Activités habilitantes	0,00 %
Activités transitoires	0,00 %

La répartition des investissements du produit financier dans les activités économiques transitoires et habilitantes n'est actuellement pas possible en raison du manque de données fiables liées à la taxonomie. Les entreprises non financières publieront la part des activités économiques conformes à la taxonomie sous la forme d'indicateurs de performance clés définis, indiquant à quel objectif environnemental cette activité contribue et s'il s'agit d'une activité économique de transition ou habilitante, uniquement à partir du 1er janvier 2023 (et à compter du 1er janvier 2024 pour les entreprises financières). L'existence de ces informations déclarées est une base obligatoire pour cette évaluation.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE était de 0,53 %.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

La part des investissements durables avec un objectif social était de 7,97 %.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?**

La catégorie « #2 Autres » a inclus des investissements dans des liquidités, des Fonds cibles ou des produits dérivés. Les produits dérivés ont pu être utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille (y compris de couverture du risque) et/ou à des fins d'investissement. Les Fonds cibles ont pu être utilisés pour s'exposer à une stratégie spécifique. Aucune garantie environnementale ou sociale n'a été appliquée pour ces investissements.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de s'assurer que le Fonds remplit ses caractéristiques environnementales et sociales, les éléments contraignants ont été définis comme critères d'évaluation. Le respect des éléments contraignants a été mesuré à l'aide d'indicateurs de durabilité. Pour chaque indicateur de durabilité, une méthodologie, basée sur différentes sources de données, a été mise en place pour assurer une mesure et un reporting précis des indicateurs. Pour fournir des données sous-jacentes effectives, la liste d'exclusion minimale durable a été mise à jour au moins deux fois par an par l'équipe Investissement Durable, sur la base de sources de données externes.

Des mécanismes de contrôle technique ont été introduits pour s'assurer du respect des éléments contraignants dans les systèmes de conformité pré- et post-négociation. Ces mécanismes ont servi à garantir le respect constant des caractéristiques environnementales et/ou sociales. En cas de violations identifiées, des mesures adéquates ont été prises pour remédier aux violations. Des exemples de telles mesures sont la cession de titres qui ne sont pas conformes aux critères d'exclusion, ou l'engagement avec les émetteurs concernés. Ces mécanismes font partie intégrante du processus d'examen des PAI.

En outre, AllianzGI mène une démarche d'engagement actionnarial auprès des sociétés émettrices. Les activités d'engagement ont été réalisées uniquement en relation avec des investissements directs. Il n'est pas garanti que l'engagement mené inclue les émetteurs détenus par chaque Fonds. La stratégie d'engagement du Gestionnaire d'investissement repose sur 2 piliers : (1) l'approche basée sur les risques et (2) l'approche thématique.

L'approche basée sur les risques se concentre sur les risques ESG significatifs identifiés. La taille de l'exposition est un critère matériel pour déclencher l'évaluation. Les votes importants contre la direction de l'entreprise lors d'assemblées générales passées, les controverses liées à la durabilité ou à la gouvernance et d'autres questions de durabilité sont au centre de l'engagement avec les entreprises en portefeuille.

L'approche thématique se concentre sur l'un des trois thèmes stratégiques liés au développement durable définis par AllianzGI - changement climatique, limites planétaires et capitalisme inclusif - ou sur des thèmes de gouvernance au sein de marchés spécifiques. L'engagement thématique est en premier réalisé pour les principales positions d'AllianzGI, et intègre certaines priorités des clients.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but de réaliser les caractéristiques promues par le Fonds.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

N'est pas applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

N'est pas applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

N'est pas applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

N'est pas applicable